

**ANNECY**

**RAPPORT DE PRESENTATION  
COMPTES ADMINISTRATIFS 2023**

Budget principal et budgets annexes

Présentation synthétique retraçant les informations financières  
Article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

*L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

---

Le compte administratif, établi par le maire, termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité.

Il est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux sections distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune ;
- La section d'investissement qui retrace les projets structurants de nature à enrichir le patrimoine de la Ville.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré en dépenses et recettes, le compte administratif constate une différence entre les recettes et les dépenses de chaque section. L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement est l'autofinancement. Il permet de financer la section d'investissement.

# **BUDGET PRINCIPAL**

Le compte administratif 2023 de la ville d'Annecy peut se représenter schématiquement de la manière suivante :

CA 2023		
	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	Charges de personnel 119,6 M€	Impôts et taxes 62,0 M€
	Charges générales 50,0 M€	Fiscalité locale 94,9 M€
	Autres charges : 30,1 M€	Dotations et participations 35,6 M€
	Autofinancement : 28,8 M€	Autres produits 36,0 M€
Investissement	Dépenses d'équipement 48,4 M€	Autofinancement : 28,8 M€
	Autres invest. : 7,6 M€	Recettes d'investissement 17,0 M€
		Ponction du fonds de roulement : -10,2 M€

*NB : Les cessions sont retraitées en recettes d'investissement ; hors reports*

- **La réalisation du budget et les taux d'exécution :**

Au cours de l'année 2023, le budget principal a enregistré 276 M€ de recettes et 276 M€ de dépenses.

Sur les dépenses réelles, le budget total de la ville est réalisé à 255,8 M€, ce qui constitue un taux de réalisation à hauteur de 87%. Les dépenses réelles de fonctionnement sont exécutées à hauteur de 97%. En investissement, les dépenses réelles d'investissement atteignent un taux

d'exécution de 63%. Avec les restes à réaliser, le taux d'exécution passe à 82%, hors résultats reportés.

Détail par chapitre des prévisions budgétaires et des réalisations en dépenses réelles (en M€) :

En euros €	Budget 2023	Mandaté 2023	Taux d'exécution
Chapitre 001 - Resultat report d'investissement	2 724 877,36	0,00	0%
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et reserves	600 000,00	52 737,49	9%
Chapitre 13 - Subventions d'investissement recues	0,00	0,00	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	6 979 800,00	6 950 375,21	100%
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	3 627 980,82	1 364 971,62	38%
Chapitre 204 - Subventions d'equipement versees	5 412 671,29	2 128 114,44	39%
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	37 548 591,33	21 236 255,37	57%
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	28 324 188,48	22 323 906,15	79%
Chapitre 27 - Autres immobilisations financieres	864 910,00	611 259,53	71%
Chapitre 45 - Operations pour compte de tiers	2 239 267,25	1 318 748,84	59%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>88 322 286,53</b>	<b>55 986 368,65</b>	<b>63%</b>
En euros €	Budget 2023	Mandaté 2023	Taux d'exécution
Chapitre 011 - Charges a caractere general	52 429 892,00	50 024 820,99	95%
Chapitre 012 - Charges de personnel	121 990 000,00	119 648 512,65	98%
Chapitre 014 - Attenuations de produits	2 896 000,00	2 814 671,00	97%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	23 919 596,00	23 728 086,93	99%
Chapitre 66 - Charges financieres	2 180 000,00	2 114 133,41	97%
Chapitre 67 - Charges spécifiques	274 430,00	231 724,77	84%
Chapitre 68 - Dotations aux amor. et prov.	1 269 800,00	1 269 722,95	100%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>204 959 718,00</b>	<b>199 831 672,70</b>	<b>97%</b>

Sur les recettes réelles, le budget total de la ville est réalisé à 255,8 M€, ce qui constitue un taux de réalisation à hauteur de 87%. Les recettes réelles de fonctionnement sont exécutées à hauteur de 94%. En investissement, les recettes réelles d'investissement atteignent un taux d'exécution de 50%, avec les restes à réaliser, le taux d'exécution passe à 71%.

Détail par chapitre des prévisions budgétaires et des réalisations en recettes réelles (en M€) :

En euros €	Budget 2023	Mandaté 2023	Taux d'exécution
Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations	10 587 095,00	0,00	0%
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et reserves	16 806 836,83	16 774 040,74	100%
Chapitre 13 - Subventions d'investissement recues	16 323 821,53	4 685 949,51	29%
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	62 400,00	79 140,96	127%
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
Chapitre 204 - Subventions d'equipement versees	0,00	7 848,19	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	0,00	9 901,74	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	0,00	76 363,66	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financieres	441 500,00	441 175,00	100%
Chapitre 45 - Operations pour compte de tiers	2 752 557,80	1 510 087,42	55%
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>46 974 211,16</b>	<b>23 584 507,22</b>	<b>50%</b>
En euros €	Budget 2023	Mandaté 2023	Taux d'exécution
Chapitre 002 - Resultat report de fonctionnement	21 556 499,78	0,00	0%
Chapitre 013 - Attenuations de charges	1 078 500,00	452 328,33	42%
Chapitre 70 - Produits de service, du domaine et vente divers	22 805 331,13	25 319 841,23	111%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	61 804 199,00	61 981 589,08	100%
Chapitre 731 - Fiscalité locales	93 988 773,00	94 909 779,64	101%
Chapitre 74 - Dotations et participations	34 144 881,87	35 581 632,13	104%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courantes	8 861 889,40	8 103 277,79	91%
Chapitre 76 - Produits financiers	605 017,19	606 262,63	100%
Chapitre 77 - Produits spécifiques	40 000,00	3 854 575,61	9636%
Chapitre 78 - Reprises sur amortissements et provision	1 422 702,00	1 422 702,00	100%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>246 307 793,37</b>	<b>232 231 988,44</b>	<b>94%</b>

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023**

Recettes de fonctionnement	235 254 798,58 €
Dépenses de fonctionnement	-215 237 337,92 €
<b>Résultat d'exercice 2023</b>	<b>20 017 460,66 €</b>
Résultat antérieur reporté	21 556 499,78 €
<b>Résultat de clôture 2023 (A)</b>	<b>41 573 960,44 €</b>

**RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023**

Recettes d'investissement	40 251 833,39 €
Dépenses d'investissement	-60 270 839,74 €
<b>Résultat d'exercice 2023</b>	<b>-20 019 006,35 €</b>
Résultat antérieur reporté	-2 724 877,36 €
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>-22 743 883,71 €</b>
Restes à réaliser - recettes	9 958 224,10 €
Restes à réaliser - dépenses	-16 036 696,74 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>-6 078 472,64 €</b>
<b>Résultat d'investissement cumulé 2023 (B)</b>	<b>-28 822 356,35 €</b>

**RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE**

Fonctionnement (A)	41 573 960,44 €
Investissement (B)	-28 822 356,35 €
<b>RESULTAT GLOBAL CUMULE</b>	<b>12 751 604,09 €</b>

Les résultats ont été affectés de façon anticipée lors de l'approbation du budget primitif. Cette affectation sera revue dans le cadre d'une régularisation comptable.

- **Les soldes d'épargne :**

L'épargne brute, ou autofinancement, est un indicateur de santé financière ; il signale les marges existantes en fonctionnement permettant de dégager une capacité pour investir.

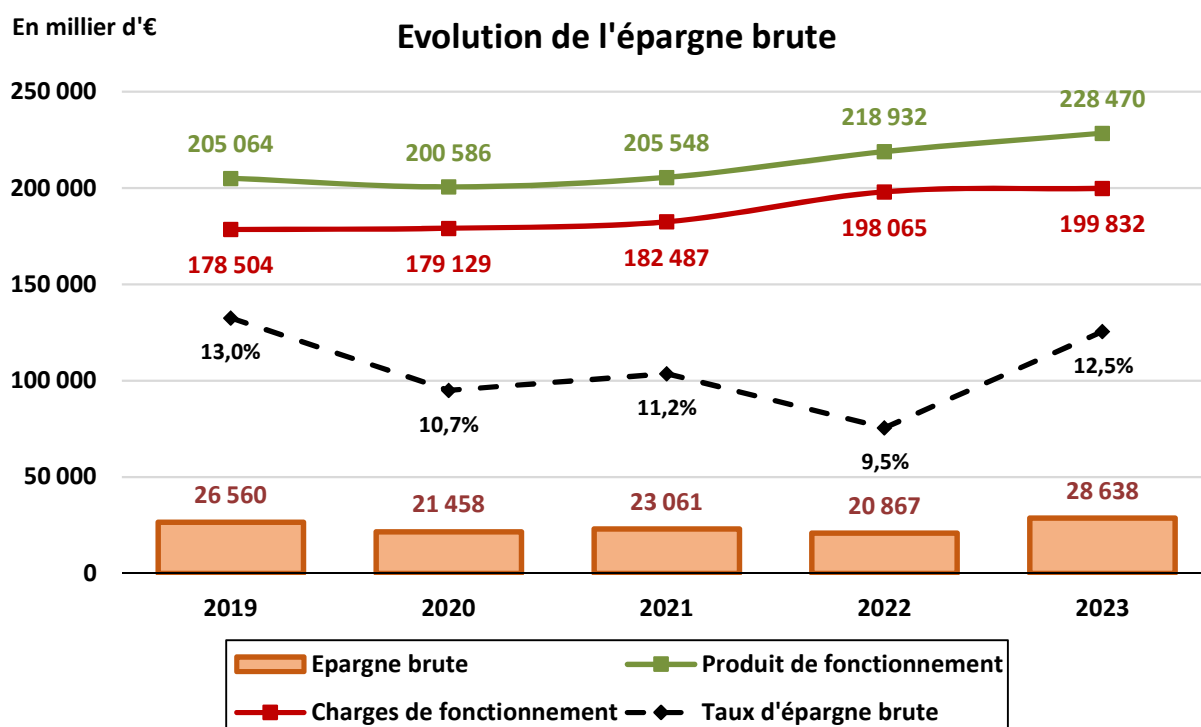
Depuis 2018, la tendance de l'épargne est à la baisse. La diminution de l'épargne a été particulièrement marquée en 2020, du fait des fermetures des services publics et des charges nouvelles liées à la crise sanitaire, engendrant une diminution des recettes et une augmentation des dépenses.

En 2021, bien que l'impact de la crise sanitaire soit moindre, les secteurs du sport et de la culture ont continué à être affectés par les périodes de couvre-feu et les protocoles décidés pour enrayer l'épidémie. En parallèle, la Ville a continué à supporter des charges liées à la pandémie et elle a également subi les conséquences de la cyber-attaque en fin d'année 2021 ce qui a entraîné un décalage de certaines dépenses et recettes sur l'année 2022.

En 2022, la Ville d'Annecy a vu ses dépenses de fonctionnement et d'investissement augmenter fortement du fait de l'inflation liée à la hausse des prix des matières premières et de l'énergie.

L'année 2023, bien que marquée par une inflation toujours élevée, a vu une progression de l'épargne brute du fait d'une inversion de l'effet ciseau, avec des recettes de fonctionnement en hausse et une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Ces éléments ont permis à la Ville de se rapprocher de son niveau d'épargne d'avant crise sanitaire, grâce notamment à des recettes de fonctionnement dynamiques.



Rapporté aux recettes réelles de fonctionnement, le taux d'épargne brute mesure la part des recettes courantes affectée à l'investissement. Il est de 12,5% en 2023, soit au-dessus du seuil d'alerte situé à 10%. Pour rappel, la moyenne nationale du taux d'épargne brute des communes de 10 000 habitants et plus, était de 12,4% en 2022.

Il convient, d'autant plus dans un cadre d'austérité économique des finances publiques, de maintenir une politique budgétaire stricte afin de maîtriser nos dépenses et optimiser nos recettes.

- **Les ratios financiers obligatoires :**

Dans le cadre de la publication du compte administratif, pour les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues à l'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) comprennent 11 ratios définis à l'article R. 2313-1. Toutefois, le ratio 8, qui correspond au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, n'est plus calculé.

La population de la ville d'Annecy, en 2023, était de 134 942 habitants. La population utilisée est la population totale, municipale et comptée à part, telle qu'elle résulte du dernier recensement INSEE donnée par la fiche DGF de l'année N pour le vote du CA.

	2019	2022	2023	Var° 22/23	Moy. de la strat 2022
<b>Ratio 1</b>	1 370 €	1 477 €	1 481 €	0,3%	1 214 €
<b>Ratio 2</b>	468 €	536 €	703 €	31,2%	728 €
<b>Ratio 3</b>	1 617 €	1 660 €	1 721 €	3,7%	1 411 €
<b>Ratio 4</b>	362 €	411 €	358 €	-12,9%	253 €
<b>Ratio 5</b>	473 €	505 €	451 €	-10,8%	1 080 €
<b>Ratio 6</b>	86 €	82 €	82 €	0,6%	214 €
<b>Ratio 7</b>	61,1%	59,4%	59,7%	0,5%	58,8%
<b>Ratio 9</b>	87,7%	91,6%	89,0%	-2,8%	93,5%
<b>Ratio 10</b>	22,4%	24,8%	20,8%	-16,0%	17,9%
<b>Ratio 11</b>	29,3%	30,4%	26,2%	-14,0%	76,6%

► Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/ population. Il est de 1 481 €/hab en 2023 pour la ville d'Annecy ; à titre de comparaison il est de 1 214 €/hab pour les villes de 100 000 habitants ou plus hors Paris en 2022. Ceci s'explique en partie par l'étendue des compétences exercées par la ville d'Annecy alors qu'ailleurs les politiques sportives et culturelles sont généralement portées par l'intercommunalité.

► Ratio 2 = Produit des impositions directes/population. Il est de 703 €/hab en 2023 pour la ville d'Annecy ; à titre de comparaison il est de 728 €/hab pour les villes de 100 000 habitants ou plus hors Paris en 2022. En effet, les taux de fiscalité de la ville font partie des plus faibles des villes de même strate.

► Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population. Ce sont les ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance. Il est de 1 721 €/hab en 2023 pour la ville d'Annecy ; à titre de comparaison il est de 1 411 €/hab pour les villes de 100 000 habitants ou plus hors Paris en 2022. Cette différence s'explique par une diversité des recettes perçues par la Ville d'Annecy et la dynamique de territoire dont elle bénéficie au travers des fonds genevois, des produits des jeux ou des droits de mutations à titre onéreux.

► Ratio 4 = Dépenses d'équipement/population. Il est de 358 €/hab en 2023 pour la ville d'Annecy, à titre de comparaison il est de 253 €/hab pour les villes de 100 000 habitants ou plus hors Paris en 2022. Les dépenses d'équipements sont plus importantes pour la ville d'Annecy que pour les villes de mêmes strates, du fait des compétences culture et sport exercées par la ville, mais aussi d'un prix du foncier et des coûts de travaux plus élevés.

► Ratio 5 = Dette/population ; correspond au montant du capital restant dû au 31 décembre de l'exercice par habitant. Il est de 451 €/hab en 2023 pour la ville d'Annecy, à titre de comparaison il est de 1 080 €/hab pour les villes de 100 000 habitants ou plus hors Paris en 2022. La ville d'Annecy est en effet très faiblement endettée, et a subvenu à ses besoins d'équipement grâce à son épargne.

► Ratio 6 = DGF/population. Il est de 82 €/hab en 2023 pour la ville d'Annecy, à titre de comparaison il est de 214 €/hab pour les villes de 100 000 habitants ou plus hors Paris en 2022. Le calcul de la DGF fait intervenir une trentaine de paramètres, mais se concentre principalement sur le potentiel financier et fiscal de la ville. Or la ville d'Annecy, malgré une fiscalité faible, possède un potentiel financier et fiscal par habitant élevé, ce qui fait diminuer le montant de la DGF attribué par rapport aux villes de mêmes strates.

► Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF ; mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la ville. Il est de 59,7 % en 2023 pour la ville d'Annecy, à titre de comparaison il est de 58,8 % pour les villes de 100 000 habitants ou plus hors Paris en 2022. Il est à regarder en fonction des compétences exercées par la ville et des activités réalisées directement par les services et non par des entreprises externes.

► Ratio 9 = Marge d'autofinancement = (Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) + Remboursement de dette) / Recettes réelles de fonctionnement (RRF). Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; à contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Il est de 89 % en 2023 pour la ville d'Annecy, à titre de comparaison il est de 93,5 % pour les villes de 100 000 habitants ou plus hors Paris en 2022.

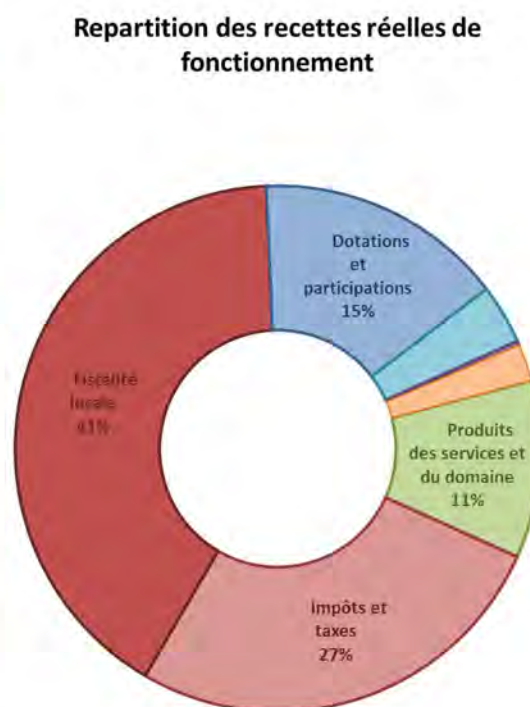
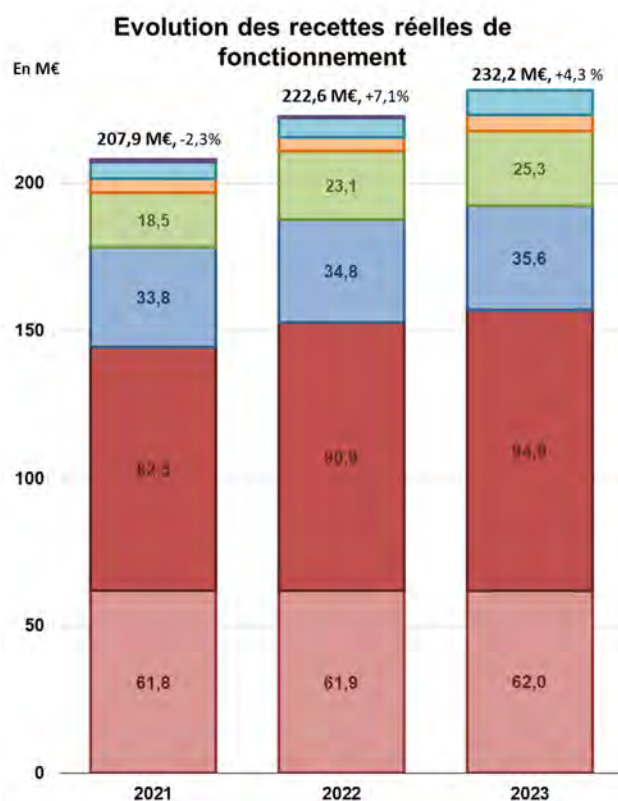
► Ratio 10 = Dépenses d'équipement/RRF = taux d'équipement ; correspond à l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Il est de 20,8 % en 2023 pour la ville d'Annecy, à titre de comparaison il est de 17,9 % pour les villes de 100 000 habitants ou plus hors Paris en 2022. Le taux d'équipement de la ville est depuis 2019 supérieur à la moyenne des villes de même strate, en lien avec sa politique d'investissement afin de maintenir la qualité de ses équipements.

► Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement ; mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse. Il est de 26,2 % en 2023 pour la ville d'Annecy, à titre de comparaison il est de 76,6 % pour les villes de 100 000 habitants ou plus hors Paris en 2022, et reflète le faible endettement de la ville d'Annecy.



## LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

En k€	2021	Evol° 21/20	2022	Evol° 22/21	2023	Evol° 23/22
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>207 966</b>	<b>-2,3%</b>	<b>222 631</b>	<b>7,1%</b>	<b>232 232</b>	<b>4,3%</b>
<b>Recettes courantes de fonctionnement</b>	<b>202 607</b>	<b>2,2%</b>	<b>217 344</b>	<b>7,3%</b>	<b>226 349</b>	<b>4,1%</b>
■ Produits des services et du domaine	18 529	19,0%	23 141	24,9%	25 320	9,4%
■ Impôts et taxes	61 842	-0,1%	61 920	0,1%	61 982	0,1%
<i>dont attribution de compensation</i>	61 804	0,0%	61 804	0,0%	61 804	0,0%
■ Fiscalité locale	82 533	5,8%	90 913	10,2%	94 910	4,4%
<i>dont contributions directes</i>	65 987	4,7%	71 908	9,0%	78 245	8,8%
■ Dotations et participations	33 847	-8,3%	34 849	3,0%	35 582	2,1%
<i>dont Dotation Globale de Fonctionnement</i>	10 941	-1,4%	10 940	0,0%	11 069	1,2%
■ Autres produits de gestion courante	5 855	-2,3%	6 521	11,4%	8 556	31,2%
<b>Autres recettes de fonctionnement</b>	<b>5 359</b>	<b>-62,9%</b>	<b>5 287</b>	<b>-1,3%</b>	<b>5 884</b>	<b>11,3%</b>
■ Produits financiers	616	-0,9%	611	-1,0%	606	-0,7%
■ Produits spécifiques et provisions	4 743	-65,7%	4 676	-1,4%	5 277	12,8%
<i>dont produits des cessions</i>	2 418	-80,2%	3 699	53,0%	3 762	1,7%



Avec un total de 232,2 M€, les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 4,3% entre 2022 et 2023. Elles comprennent :

- **Les produits des services et du domaine :**

Ils s'élèvent à 25,3 M€, en hausse de 2,2 M€ par rapport à 2022 (+ 9,4%). Ils représentent 11% de nos recettes réelles de fonctionnement.

Une refonte de la politique tarifaire de la ville a été engagée sur l'année 2023. Afin d'harmoniser les tarifs et apporter une lisibilité aux usagers, la ville a décidé de fusionner ses deux guides (année civile et année scolaire) en un seul exemplaire.

Au-delà de la simplification administrative, la ville a également réajusté les tarifs face à l'évolution des coûts (tarif pour la plupart n'ayant pas évolué depuis 2017). Les deux objectifs majeurs ont été :

- De garantir une équité d'accès des familles aux services publics ;
- D'améliorer l'accès des anneciens à l'espace public et à une meilleure qualité de vie.

Cela se traduit par la poursuite d'une tarification « sociale » pour les prestations aux familles qui consiste à appliquer un taux d'effort évolutif en fonction des revenus.

Concernant les autres tarifs, un travail d'harmonisation et d'actualisation en lien avec l'inflation a également été mené. Il est important de rappeler que les recettes perçues par la ville demeurent bien en dessous des coûts réels supportés par la collectivité.

Après avoir été fortement impactées en 2020 et 2021 par les fermetures des services publics imposées par la crise sanitaire, les recettes des produits des services surpassent leur niveau d'avant crise qui étaient de 19,9 M€ en 2019.

Toutefois, des disparités persistent selon les secteurs :

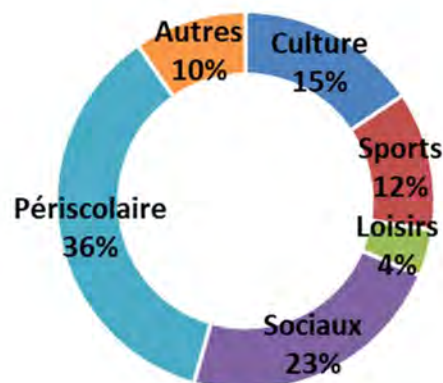
En k€	2019	2021	2022	2023	Evol° 23/22
<b>Produits services, domaine et ventes divers</b>	<b>19 855</b>	<b>18 529</b>	<b>23 141</b>	<b>25 320</b>	<b>9,4%</b>
Ventes de récoltes et de produits forestiers	54	50	109	108	-0,9%
Redevances et recettes du domaine	<b>4 103</b>	<b>4 775</b>	<b>5 471</b>	<b>6 492</b>	<b>18,6%</b>
<i>dont droits de stationnement</i>	2 538	3 048	3 229	3 811	18,0%
<i>dont forfait post stationnement</i>	322	891	615	1 011	64,3%
Travaux	0	0	303	8	-97,3%
Prestations des services	<b>10 842</b>	<b>8 530</b>	<b>11 066</b>	<b>11 665</b>	<b>5,4%</b>
<i>dont services à caractère culturels</i>	1 622	934	1 462	1 818	24,4%
<i>dont services à caractère sportifs</i>	1 915	582	1 666	1 385	-16,8%
<i>dont services à caractère de loisirs</i>	245	334	369	464	25,9%
<i>dont services à caractère sociaux</i>	2 721	2 707	2 712	2 680	-1,2%
<i>dont services à caractère periscolaires</i>	3 288	3 820	3 788	4 196	10,8%
Remboursements de frais et autres	<b>4 856</b>	<b>5 174</b>	<b>6 192</b>	<b>7 045</b>	<b>13,8%</b>
<i>dont MAD personnel</i>	1 303	1 567	1 880	2 120	12,7%
<i>dont remboursement de charges</i>	3 448	3 571	4 260	4 867	14,2%

Les **redevances et recettes d'utilisation du domaine** sont en augmentation en 2023 et s'établissent à 6,5 M€. Cela s'explique majoritairement par la hausse des tarifs votée en 2023, ainsi que l'extension de la zone de stationnement. Ils concernent principalement les droits de stationnement, les forfaits de post-stationnement et les redevances d'occupation de l'espace public.

Les **prestations des services** sont en hausse en 2023 et s'établissent à 11,7 M€. Cela s'explique par un double effet prix et volume. La reprise d'activité initiée en 2022, couplée à la hausse des

tarifs mi 2023, a permis de dépasser le niveau de recettes d'avant crise. Elles concernent les recettes tarifaire, des différents services proposés par la Ville d'Annecy. Elles se répartissent comme suit :

### Repartition par nature de services



Les services à caractère culturel regroupent l'ensemble des recettes liées à l'activité des équipements culturels (musée château, conservatoire à rayonnement régional, théâtre, ...). Elles sont en augmentation de 24,4 % en 2023 par rapport à 2022, principalement dues aux recettes du CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional) en hausse de 300 K€ de lié à la revalorisation des tarifs à la rentrée 2023.

Les services à caractère sportif regroupent l'ensemble des recettes liées à l'activité des équipements sportifs (piscines, patinoire, gymnases, ...). Elles sont en baisse de 16,8 % en 2023 par rapport à 2022, du fait de la fermeture de la patinoire Jean Régis pendant 6 mois pour cause de rénovation et la baisse de la fréquentation de la piscine, ce qui a diminué les recettes de 352 K€ en 2023.

Les services à caractère de loisirs regroupent l'ensemble des recettes liées à l'accueil de loisirs (centre de loisirs, espaces jeunes, ...).

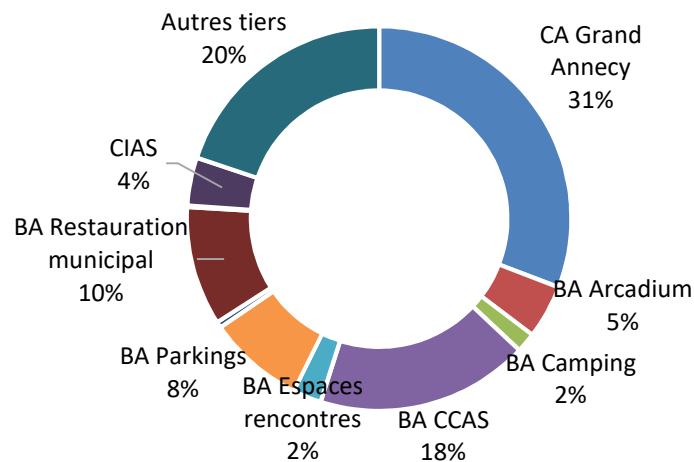
Les services à caractère social regroupent l'ensemble des recettes liées à l'activité des crèches. Elles sont stables par rapport à 2022.

Les services à caractère périscolaire regroupent l'ensemble des recettes liées à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire. Elles sont en augmentation de 10,8 % en 2023 par rapport à 2022, lié à la modification des tarifs courant 2023 et à la fusion de la plage horaire après-midi et soir.

Les **remboursements de frais et autres** sont en augmentation en 2023 et s'établissent à 7 M€. Cela s'explique par un effet prix lié à la hausse des charges engendrées par l'inflation et la hausse du point d'indice en juillet 2023. Ils concernent essentiellement le remboursement de mise à disposition de personnel aux budgets annexes et CCAS, ainsi que le remboursement de charges (services communs, QPAG, assurances, etc.) réalisées pour le compte du Grand Annecy et des budgets annexes.

La répartition, des remboursements de frais et autres, par tiers se présente comme ceci :

### Repartition par tiers



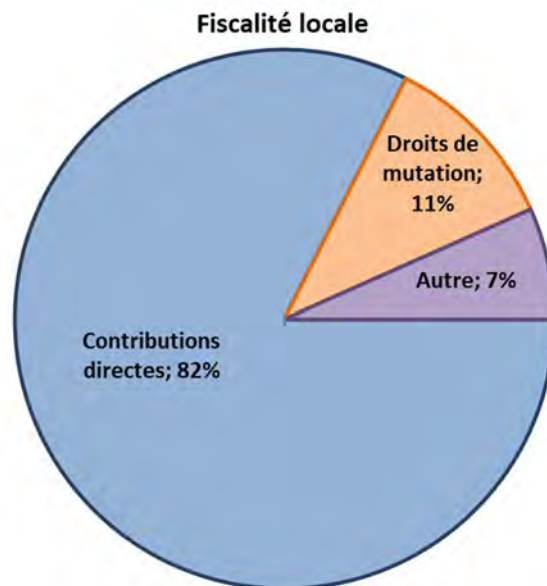
- **Les impôts et taxes :**

Il s'agit ici quasi-exclusivement de l'**Attribution de Compensation (AC)** versée par la communauté d'agglomération du Grand Annecy. L'ensemble des recettes s'élèvent à 62 M€ en 2023, dont 61,8 M€ pour l'AC et sont stables, 0,1% par rapport à 2022. Elles représentent 27% des recettes réelles de fonctionnement. Plus largement sur la période 2017-2023, c'est une ressource qui n'évolue pas car en l'absence de nouvelles répartitions dans les compétences entre la ville et l'EPCI, le montant de cette attribution est réglementairement figé.

- **La fiscalité locale :**

Elle s'élève à 94,9 M€ en 2023 ; elle est en hausse de 4,4% par rapport à 2022 notamment grâce à la dynamique de la fiscalité directe locale et des produits des jeux.

C'est le principal poste de recettes de la section de fonctionnement, avec l'attribution de compensation. Il représente 41 % des recettes réelles de fonctionnement.



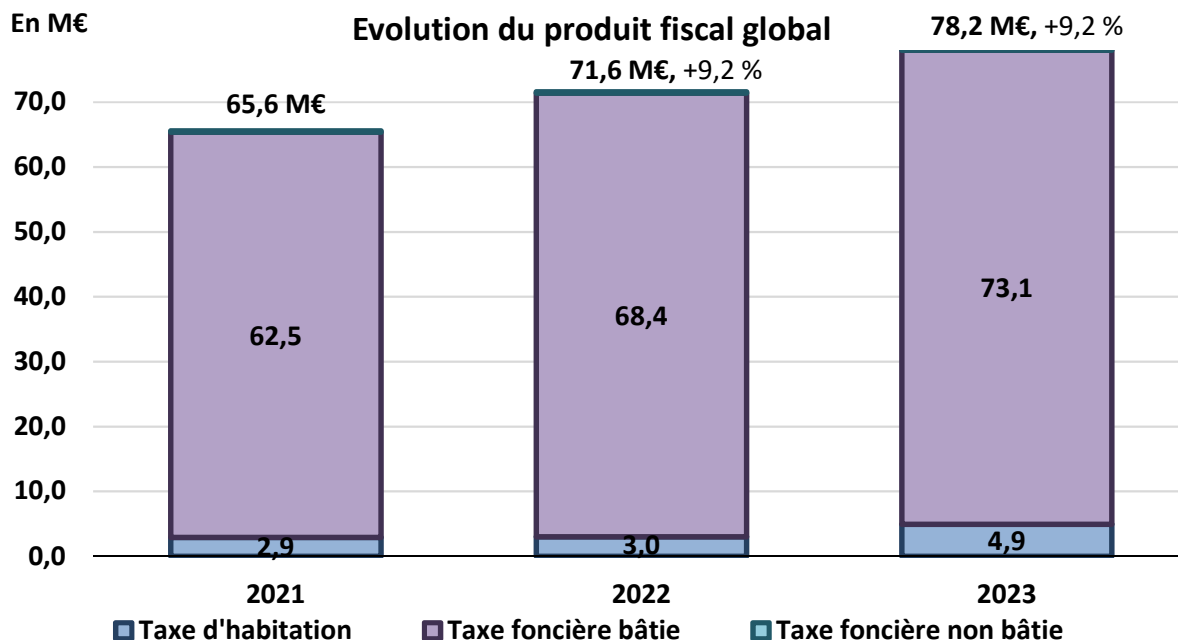
Le produit **des contributions directes** (taxe habitation et taxes foncières) s'élève à 78,2 M€ (+8,8 %). Depuis 2021, suite à la refonte de la fiscalité locale, les collectivités locales ne perçoivent plus le produit de taxe d'habitation sur les résidences principales (TH), ni les exonérations de la taxe d'habitation qui sont désormais intégrées dans le mécanisme de coefficient correcteur.

En compensation de la disparition de la taxe d'habitation, la Ville bénéficie de la part départementale du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à laquelle s'ajoute un coefficient correcteur (CoCo) permettant de compenser la perte du produit de taxe habitation.

Pour les contribuables, cette suppression s'est faite par étapes : pour 80% des contribuables la suppression de la TH a été progressive entre 2018 et 2020. Pour les 20% restant la suppression s'échelonne entre 2021 et 2023 avec une diminution par tiers. En 2023, plus aucun contribuable n'a payé de taxe d'habitation sur les résidences principales.

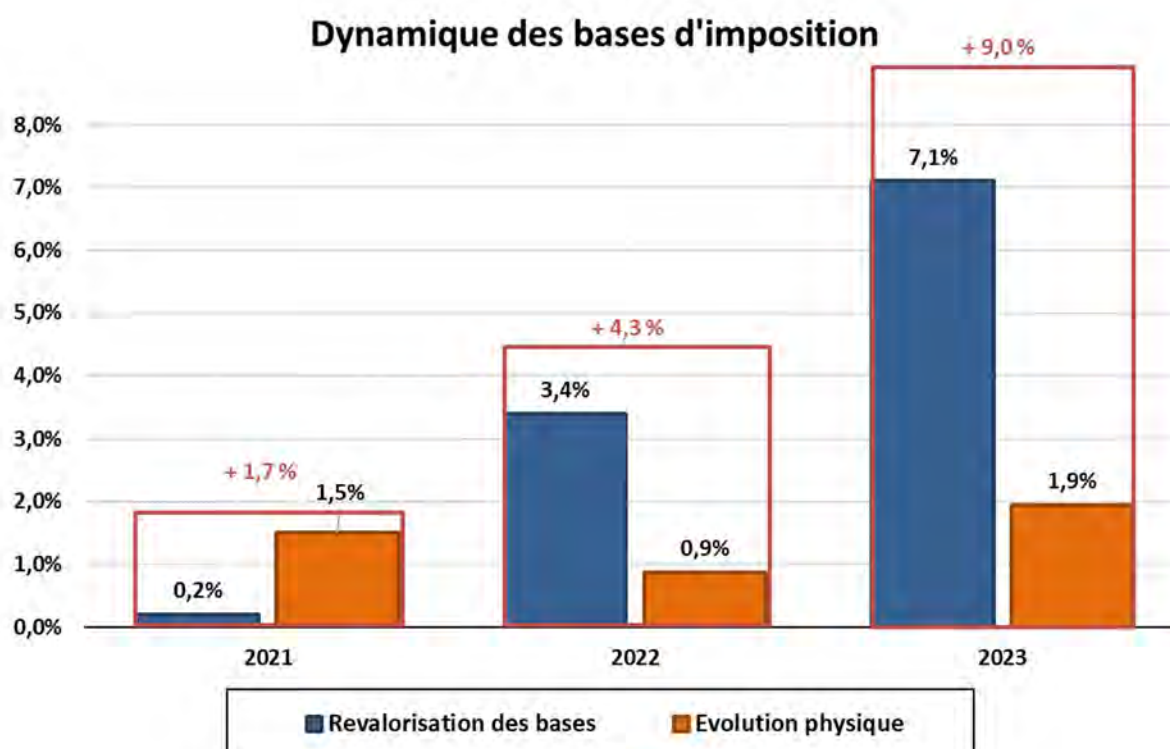
En 2023, si les taux de fiscalité directe locale sont restés stables, le taux de la majoration de la taxe habitation sur les résidences secondaires (THRS) est passé à 60% (contre 20% en 2022), afin de fluidifier le marché du logement.

Compte tenu de ces changements majeurs, l'analyse de l'évolution du produit fiscal doit s'apprécier de manière consolidée en intégrant le produit fiscal et les compensations :



Il apparaît alors une hausse du produit fiscal de 9,2%. Cela s'explique par la dynamique des bases fiscales : 7,1% liés à la revalorisation forfaitaire des bases (conformément à l'inflation constatée de novembre 2021 à novembre 2022), et 1,9% lié à la dynamique physique des nouvelles constructions sur le territoire communal.

L'augmentation de la majoration de la fiscalité sur les résidences secondaires a également joué un rôle dans l'appréciation des recettes en 2023. Mais il est important de relativiser ces gains car les bases fiscales sur les résidences secondaires ont été faussement majorées en 2023 suite à la mise en place du dispositif « Gérer mes biens immobiliers » en janvier 2023. Une diminution des bases de THRS est à anticiper pour l'exercice 2024.

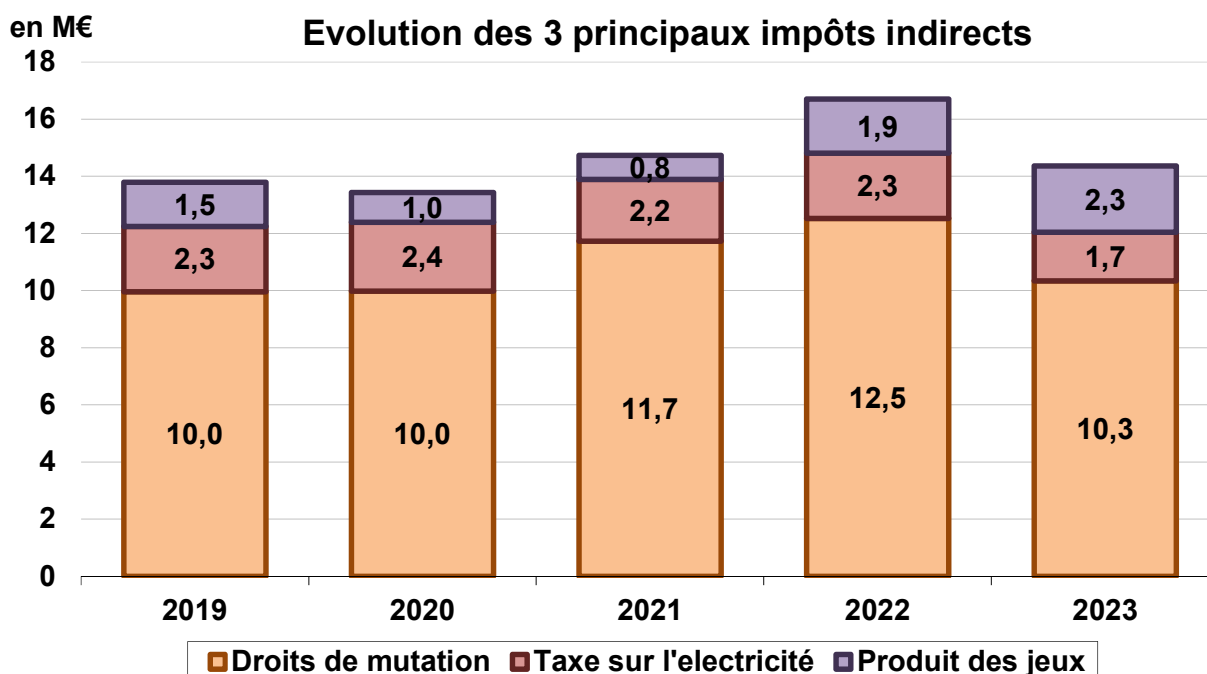


**Les droits de mutation** enregistrent leur première baisse depuis 2017 et atteignent 10,3 M€ en 2023 (-17,5%).

En cause un marché immobilier touché de plein fouet par la remontée des taux d'intérêt, causant une difficulté d'accès au crédit et donc une diminution du nombre de transactions immobilières. Le marché immobilier en Haute-Savoie, malgré son attractivité, a reculé de -7,8% en 2023. En revanche, le prix médian au m<sup>2</sup> d'un appartement ancien à Annecy a augmenté en 2023 pour atteindre 5 200 €/m<sup>2</sup> (+5,9%).

**La taxe sur l'électricité** est en baisse de 25,4% par rapport à 2022, elle s'établit à 1,7 M€. Cela s'explique par la suppression de la TLCFE (Taxe Locale sur la Consommation Finale d'Electricité) dorénavant intégrée à la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité). Le SYANE appliquait auparavant un tarif de 6,24 €/MWh pour les compteurs inférieurs à 36kVA et un tarif de 2,08 MWh pour ceux supérieures ; le tarif a ensuite été fixé à 1 €/MWh dans le cadre du bouclier tarifaire.

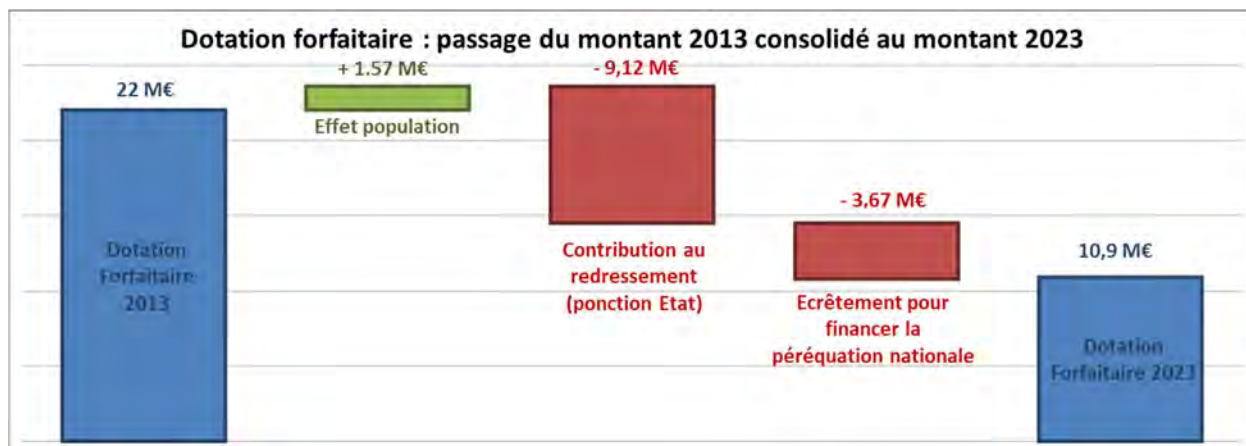
**Les produits des jeux** s'élèvent à 2,3 M€ (+22%). On constate habituellement qu'en cas de forte inflation ou de conjoncture économique défavorable, une partie de la population joue davantage aux jeux d'argent, ce qui augmente les revenus des casinos. Cette augmentation des revenus des casinos se traduit mécaniquement par une hausse des recettes de la ville, car la taxe prélevée est proportionnelle au niveau d'activité des jeux. De plus, en 2023, une hausse du nombre de tables de jeux traditionnels a également été votée, passant de 7 à 13.



- **Les dotations et participations :**

Elles s'élèvent à 35,6 M€, soit une hausse de 2,1% par rapport à 2022.

La **Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF) versée par l'Etat est stable en 2023 et s'établit à 10,9 M€.



La **Compensation Financière Genevoise** (CFG) est versée par la Suisse à la France depuis 1973 en contrepartie des charges de structure supportées par certaines communes françaises du fait de la présence sur leur territoire de résidents travaillant dans l'agglomération genevoise. Le conseil départemental perçoit la CFG sur le département et en alloue une part aux communes et intercommunalités qui comptent des résidents travaillant dans le canton de Genève.

Le montant perçu pour 2023 s'élève à 9,7 M€, en hausse de 4,1 % par rapport à 2022. Cela s'explique par l'effet de la parité mais aussi par la hausse du nombre de frontaliers genevois sur Annecy qui passe de 7 246 en 2022 à 7 602 personnes en 2023. Cette tendance s'observe également au niveau du département qui voit son nombre de frontaliers augmenter de 97 959 à 103 299 personnes.

Les **prestations CAF** sont versées par la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute-Savoie pour le financement des structures d'accueil des enfants, et notamment les crèches. Elles sont en légère hausse en 2023 et s'établissent à 8,9 M€ contre 8,8 M€ en 2022.

- **Les autres produits de gestion courante :**

Ils sont en hausse de 36% et s'établissent à 8,1 M€ en 2023. Ces recettes proviennent essentiellement des loyers perçus par la Ville, révisés selon l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) soit +5,5% en 2023, et selon l'Indice de Référence des Loyers (IRL) soit +2,5% en 2023. De plus, suite au passage à la nomenclature comptable M57 en 2023, on retrouve également les écritures d'apurement de rattachements dans les autres produits de gestion courante et non plus dans les produits spécifiques.

- **Les produits financiers :**

Ils sont stables et s'élèvent à 0,6 M€. On y retrouve principalement l'aide de l'Etat perçue au titre du fonds de soutien pour la sortie d'un emprunt à risque.

- **Les produits spécifiques et les provisions :**

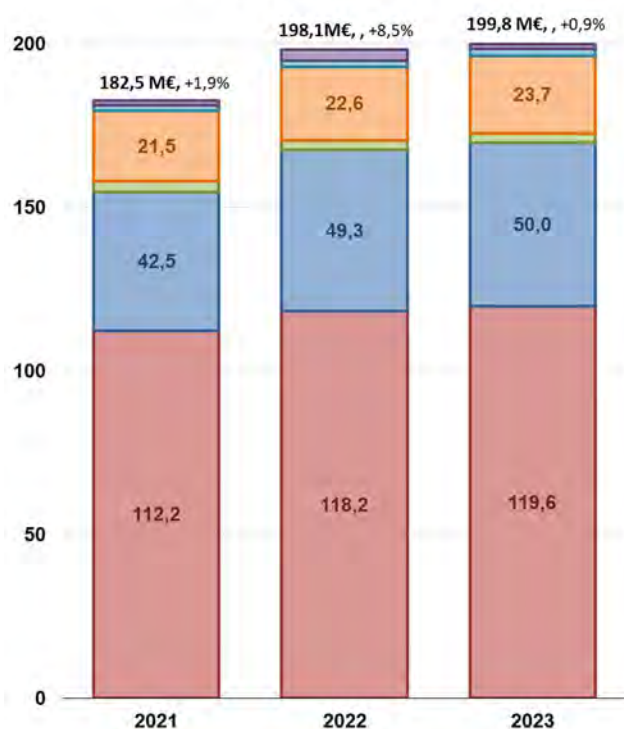


Ils sont en hausse de 12,8% et s'élèvent à 5,3 M€, dont 3,8 M€ concernent des cessions immobilières, telles que la cession d'une parcelle aux Capucins pour 2,1 M€ et d'une parcelle Rue des Cesieres pour 1,1 M€. Le solde concerne des régularisations comptables et des provisions.

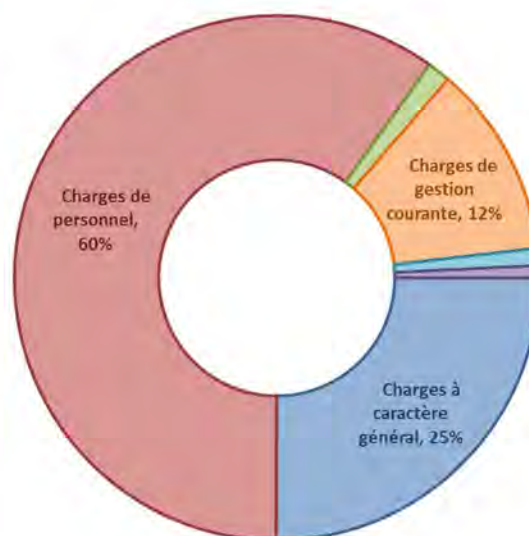
# LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

En k€	2021	Evol° 21/20	2022	Evol° 22/21	2023	Evol° 23/22
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>182 487</b>	<b>1,9%</b>	<b>198 065</b>	<b>8,5%</b>	<b>199 832</b>	<b>0,9%</b>
■ Charges à caractère général	42 547	3%	49 302	16%	50 025	1%
■ Charges de personnel	112 175	1%	118 174	5,3%	119 649	1,2%
■ Atténuations de produits	3 173	0%	2 954	-7%	2 815	-5%
dont FPIC	3 120	0%	2 891	-7%	2 745	-5%
■ Charges de gestion courante	21 534	5%	22 558	5%	23 728	5%
dont subventions aux associations (6574)	13 302	-4%	13 724	3%	13 611	-1%
■ Charges financières	1 830	-10%	1 744	-5%	2 114	21%
dont intérêts de la dette	1 830	-10%	1 743	-5%	2 114	21%
■ Charges spécifiques et provisions	1 227	25%	3 333	172%	1 501	-55%

En M€ **Evolution des dépenses réelles de fonctionnement**



**Répartition des dépenses réelles de fonctionnement**



Avec un total de 199,8 M€, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté seulement de 0,9% entre 2022 et 2023. Elles comprennent :

- **Les charges à caractère général :**

Elles regroupent l'ensemble des charges liées au fonctionnement courant des services de la collectivité. En 2023, elles s'élèvent à 50 M€, soit 25% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges à caractère général ont progressé de 1,5%, malgré une inflation de 4,9% en 2023. Les principaux postes de dépenses sont :

- Les prestations des services : on retrouve principalement l'achat de repas à destination des différents usagers. Ils sont en hausse de 29,7 % en 2023, lié à la hausse des tarifs votés par la restauration municipale en 2022 (+21,2% sur le repas scolaire).
- Les énergies et fluides regroupent l'ensemble des dépenses de la ville pour chauffer, éclairer et alimenter en eau les bâtiments de la ville. Après une année 2022 marquée par une crise du secteur énergétique, l'année 2023 enregistre une hausse de 4,3 % des dépenses. Il s'agit du plus important poste de dépense des charges à caractère général, représentant 23 % du total.
- L'entretien et la maintenance correspondent à l'ensemble des dépenses courantes liées à l'activité de la ville. Elles sont en hausse de 4,9 % en 2023.
- Les fournitures diverses correspondent aux achats de matériel courant en lien avec l'activité de la ville. Elles sont en baisse de 8,7 % en 2023.
- Les publicités et relations publiques regroupent les charges liées aux événements organisés par la ville tel que la fête du lac. Ainsi que les coûts liés à la création, l'impression et la distribution de catalogues, brochures et autres types d'imprimés promotionnels ou informatifs. Elles sont en hausse de 143,2% en 2023, principalement dû à une modification d'imputation comptable lié au passage à la M57 (Réceptions 6257 -> 6234) et à l'obligation comptable de regrouper les imputations liées à un même événement sous une même nature (6232 Fêtes et cérémonies ou 6233 Foires et expositions). Par conséquent, des baisses de crédits sont donc constatées sur d'autres natures comptables.

En milliers d'€	2019	2020	2021	2022	2023	Evol° 23/22
<b>Charges à caractère général</b>	<b>39 977</b>	<b>41 113</b>	<b>42 547</b>	<b>49 302</b>	<b>50 025</b>	<b>1,5%</b>
Prestations de services (604.)	4 578	4 014	5 561	5 662	7 343	29,7%
Energie et fluides (60611 à 60622)	8 085	8 456	9 107	11 175	11 650	4,3%
Alimentation (60623)	58	42	44	62	58	-7,1%
Fournitures diverses (60628 à 6068)	6 319	7 731	6 153	6 299	5 748	-8,7%
Contrats de prestations de services (611)	2 130	2 025	1 838	2 241	549	-75,5%
Locations (613)	1 373	1 654	1 415	2 298	1 634	-28,9%
Charges locatives de copropriété (614)	488	525	485	650	575	-11,6%
Entretien et maintenance (615.)	5 539	6 295	6 352	7 015	7 360	4,9%
Assurances (616)	570	824	889	887	1 030	16,2%
Etudes (617)	230	559	520	484	701	44,8%
Frais divers (618.)	2 127	1 411	1 781	2 413	1 181	-51,0%
Honoraires (6226)	487	405	502	433	419	-3,2%
Publicité et relations publiques (623.)	1 480	1 005	1 065	1 253	3 048	143,2%
Transports (624.)	771	648	614	871	1 026	17,8%
Déplacements, missions, receptions (625.)	567	287	304	505	131	-74,0%
Affranchissement et télécommunications (626.)	861	816	771	598	520	-13,0%
Remboursement de frais (628.)	2 739	2 795	3 587	4 629	4 146	-10,4%
Impôts et taxes (63...)	1 279	1 303	1 224	1 413	1 358	-3,9%
<b>Solde charges à caractère général</b>	<b>298</b>	<b>320</b>	<b>334</b>	<b>414</b>	<b>1 546</b>	<b>273,6%</b>

- **Les charges de personnel :**

Elles représentent 60% des dépenses de fonctionnement, c'est le premier poste de dépenses. Elles s'établissent à 119,6 M€ en 2023, en hausse de 1,2%.

Cette évolution, contenue au regard du glissement vieillesse technicité (GVT), s'explique principalement par la hausse du point d'indice au 1er juillet 2023, de 1,5%, et par la majoration différenciée de 9 points pour les plus bas salaires.

Après la diminution des effectifs de la collectivité en 2022 par rapport à 2021, ceux-ci continuent de baisser sur l'année 2023 pour atteindre 2 523 équivalent temps plein (ETP) rémunérés contre 2 578 ETP rémunérés en 2022.

Les principaux éléments affectant la masse salariale en 2023 sont les suivants :

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : + 1 291 k€
- L'augmentation de la valeur du point d'indice : + 503 k€
- La majoration différenciée des bas salaires : + 96 k€.

- **Les autres charges de gestion courante :**

Elles concernent notamment les subventions de fonctionnement, les participations aux charges d'organismes extérieurs et les indemnités des élus. Elles sont en hausse à 23,8 M€ en 2023, soit 12% des dépenses réelles de fonctionnement.

Avec 13,6 M€ versés aux associations, la Ville poursuit son soutien au monde associatif en 2023 et maintient son niveau d'aides financières. Malgré les différentes crises économiques, sanitaires et sociales qu'a connues la ville d'Annecy ces dernières années, le niveau de subventions est supérieur à celui pré Covid, 12,9 M€ en 2018 (+5,4%). Sur les subventions versées, 455 k€ sont liés à des appels à projet et 13,2 M€ sont liés à des subventions de fonctionnement.

La Ville verse annuellement une contribution obligatoire aux écoles privées pour assumer les dépenses de fonctionnement des élèves, domiciliés et scolarisés sur son territoire, dans une école privée sous contrat d'association avec l'Etat. Depuis 2020 l'âge de l'instruction obligatoire a été abaissé à 3 ans, ce qui élargit de fait ce financement aux écoles des classes maternelles. Le nombre d'élèves concernés est passé de 2 573 enfants en 2022 contre 2 344 enfants en 2023. Dans le même temps, le montant du forfait est passé de 1 360 € à 1 376 € pour les maternelles et de 675 € à 683 € pour les élémentaires. Le montant de la contribution s'établit à 1,9 M€ en 2023, en baisse de 1%.

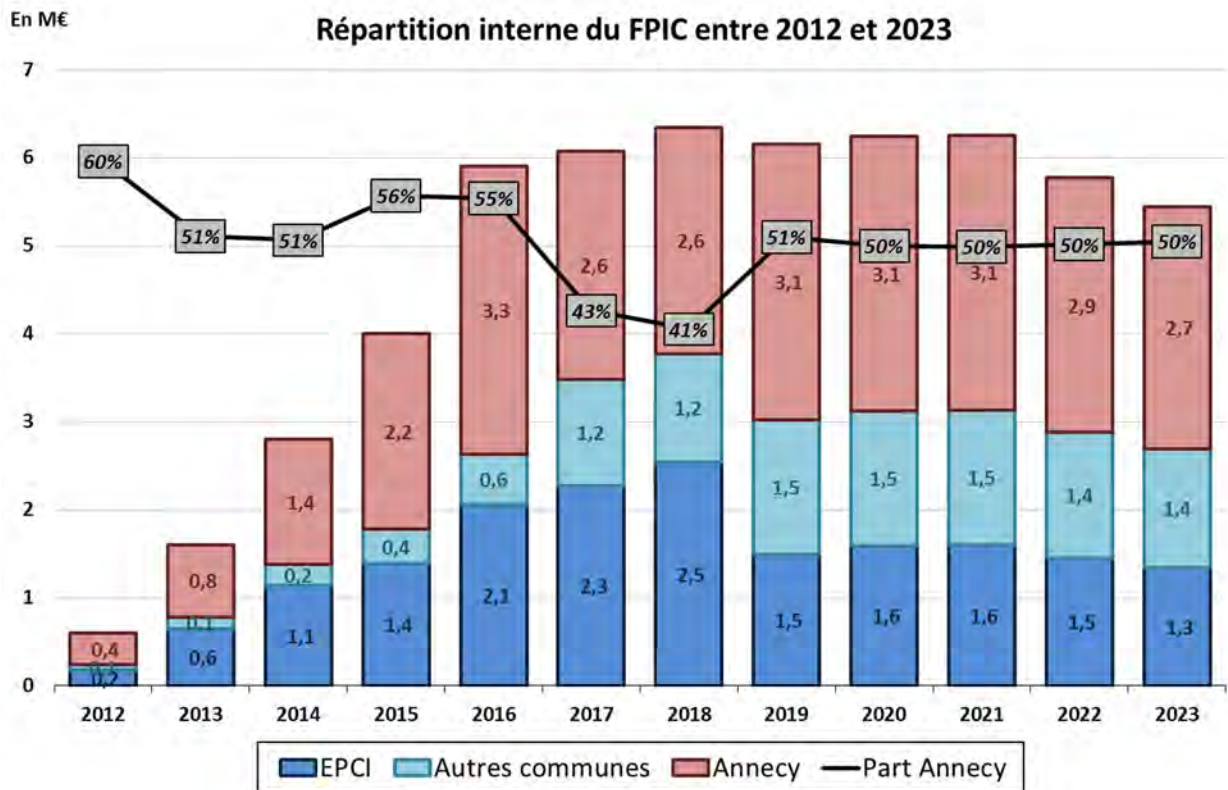
La ville d'Annecy verse une subvention d'équilibre de 1,8 M€ afin de financer sa politique d'action sociale à travers son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

- **Les atténuations de produits :**

Elles s'élèvent à 2,8 M€ en 2023. La principale atténuation de produits enregistrée sur ce chapitre concerne le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC). Instauré en 2012, le FPIC est un outil de réduction des inégalités fondé sur un principe de solidarité horizontale entre

collectivités territoriales. Le Grand-Annecy et ses communes membres sont toutes contributrices. Aucune modification dans les clefs de répartition n'a eu lieu en 2023.

La contribution 2023 de la Ville s'est élevée à 2,7 M€, en recul de 148 k€ par rapport à 2022.



- **Les charges spécifiques et provisions :**

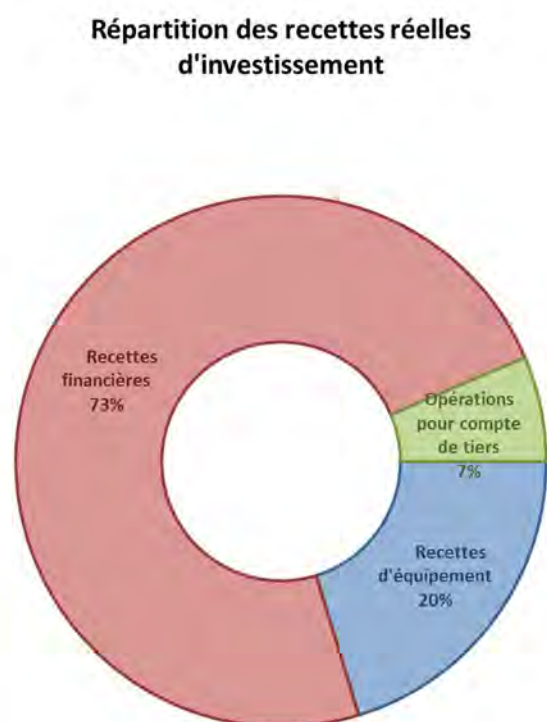
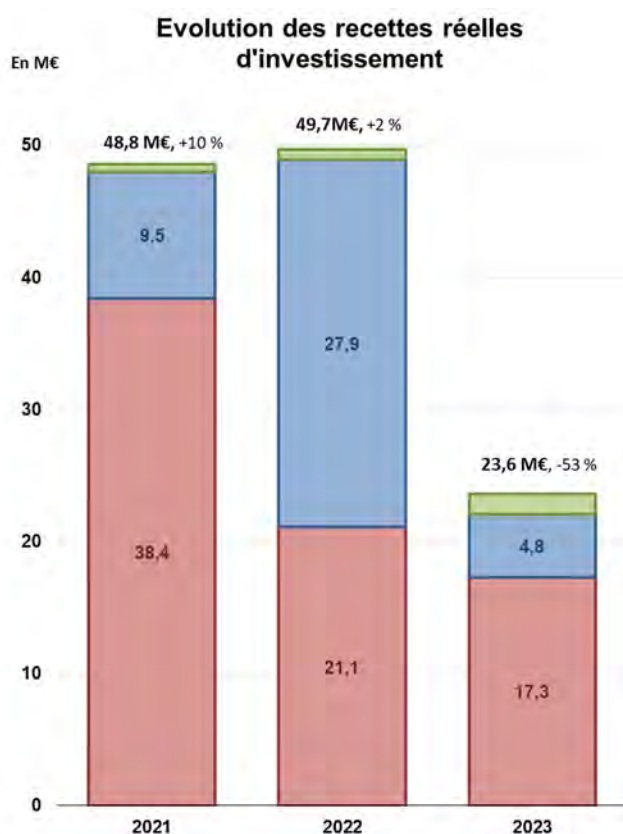
Elles s'élèvent à 1,5 M€, elles concernent notamment les provisions pour risques et pertes sur créances irrécouvrables (0,2 M€), ainsi que les titres annulés sur exercices antérieurs (0,2 M€).

- **Les charges financières :**

Elles s'élèvent à 2,1 M€ (+21%). Elles concernent presque intégralement les intérêts de la dette qui augmentent en 2023 suite à la souscription d'un emprunt de 20 M€ en 2022.

## LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

En k€	2021	Evol° 21/20	2022	Evol° 22/21	2023	Evol° 23/22
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>48 580</b>	<b>10%</b>	<b>49 665</b>	<b>2%</b>	<b>23 585</b>	<b>-53%</b>
■ <b>Recettes d'équipement</b>	<b>9 545</b>	<b>165%</b>	<b>27 856</b>	<b>192%</b>	<b>4 780</b>	<b>-83%</b>
<i>dont subventions d'investissement reçues</i>	3 998	47%	5 991	50%	4 686	-22%
<i>dont emprunts et dettes</i>	5 453	573%	20 150	270%	0	-100%
■ <b>Recettes financières</b>	<b>38 418</b>	<b>-1%</b>	<b>21 073</b>	<b>-45%</b>	<b>17 294</b>	<b>-18%</b>
<i>dont FCTVA</i>	4 434	-7%	4 535	2%	4 503	-1%
<i>dont excédents de fonctionnement capitalisés</i>	28 975	-1%	13 626	-53%	10 307	-24%
■ <b>Opérations pour compte de tiers</b>	<b>617</b>	<b>-68%</b>	<b>735</b>	<b>19%</b>	<b>1 510</b>	<b>105%</b>



Les recettes réelles d'investissement 2023 s'élèvent à 23,6 M€, soit une baisse de 53% par rapport à 2022 du fait de la levée de 20 M€ d'emprunt en 2022 et 5 M€ en 2021 alors qu'aucun emprunt n'a été souscrit en 2023. Elles comprennent :

- **Les recettes d'équipement** :

Elles correspondent principalement aux subventions d'investissement et aux nouveaux emprunts souscrits. En 2023, elles ont atteint un montant de 4,8 M€. Cette baisse s'explique principalement

par le non recours à l'**emprunt** durant l'année. Compte tenu de la hausse des taux d'intérêt, la Ville a fait le choix de prélever sur son fonds de roulement pour financer ses investissements.

**Les subventions d'investissement** (hors produits des amendes de police) sont également en baisse à 3,5 M€ en 2023. Les subventions ont concerné principalement la rénovation du groupe scolaire COTFA (0,9 M€), des projets informatiques (0,6 M€), la réhabilitation de la patinoire Jean-Regis (0,3 M€) et l'aménagement du site du Haras (0,2 M€).

Le produit des **amendes de police** s'établit lui à 1,1 M€. La répartition est proportionnelle au nombre de contraventions à la police de la circulation constatées l'année précédente sur le territoire de chacune des collectivités bénéficiaires. Il était de 1,1 M€ en 2022 et de 1,2 M€ en 2019, dernière année avant la crise de la covid-19.

- **Les recettes financières** :

En 2023, elles ont atteint un montant de 17,3 M€, en baisse de 3,8 M€ par rapport à 2022.

Cela s'explique principalement par la diminution de la part **du résultat de fonctionnement** affecté à l'investissement, en baisse de 3,3 M€. Le choix a été fait en 2023, comme en 2022, de ne reporter que le montant nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (déficit et solde des reports).

**Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** est stable à 4,5 M€. Il est, depuis 2021, perçu trimestriellement selon les dépenses d'investissement et de fonctionnement éligibles sur l'année. Cela s'explique par le fait que les recettes sont conditionnées aux réalisations de la ville et les dépenses d'équipement éligibles au FCTVA sont passées de 28,8 M€ en 2022 à 28,1 M€ en 2023 selon les estimations de la ville.

Le produit des **taxes d'aménagement** s'établit à 1,8 M€ en 2023. Leur montant dépend du nombre de permis de construire déposés les deux dernières années. Le fait générateur de cette taxe était la délivrance de l'autorisation de construire ; la taxe était payée en 2 échéances : 12 mois puis 24 mois après la délivrance du permis.

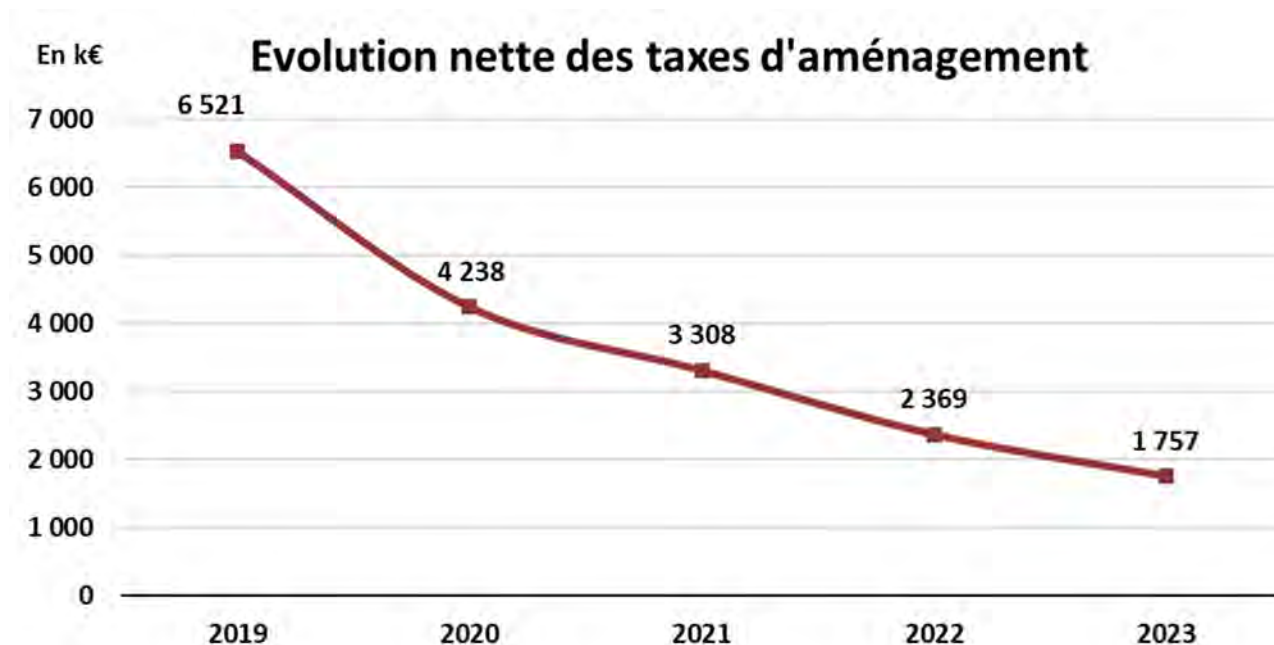
A partir de cette année 2023, le fait générateur et la temporalité de la taxe d'aménagement sont modifiés pour les permis délivrés après cette date ; le produit de la taxe d'aménagement sera alors versé à compter de la réception de la déclaration d'achèvement de travaux par la mairie. Cela entraînera nécessairement un surcroît de suivi et de contrôles sur les déclarations d'achèvement, afin d'encaisser au plus tôt les taxes.

La taxe d'aménagement fait l'objet depuis plusieurs années de rattrapages par les services de l'Etat, faisant suite à des problèmes de gestion (traitement tardif des demandes de transfert et

d'annulation d'autorisation d'urbanisme dus à des problèmes informatiques) ; cela a occasionné une majoration des sommes perçues jusqu'en 2021, expliquant en partie la forte baisse en 2022.

L'évolution du produit de taxes d'aménagement doit s'analyser en intégrant les remboursements :

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de taxes d'aménagement	6 907	4 387	4 718	2 615	1 810
Remboursement de taxes d'aménagement	386	149	1 410	246	53
<b>Produit net de taxe d'aménagement</b>	<b>6 521</b>	<b>4 238</b>	<b>3 308</b>	<b>2 369</b>	<b>1 757</b>



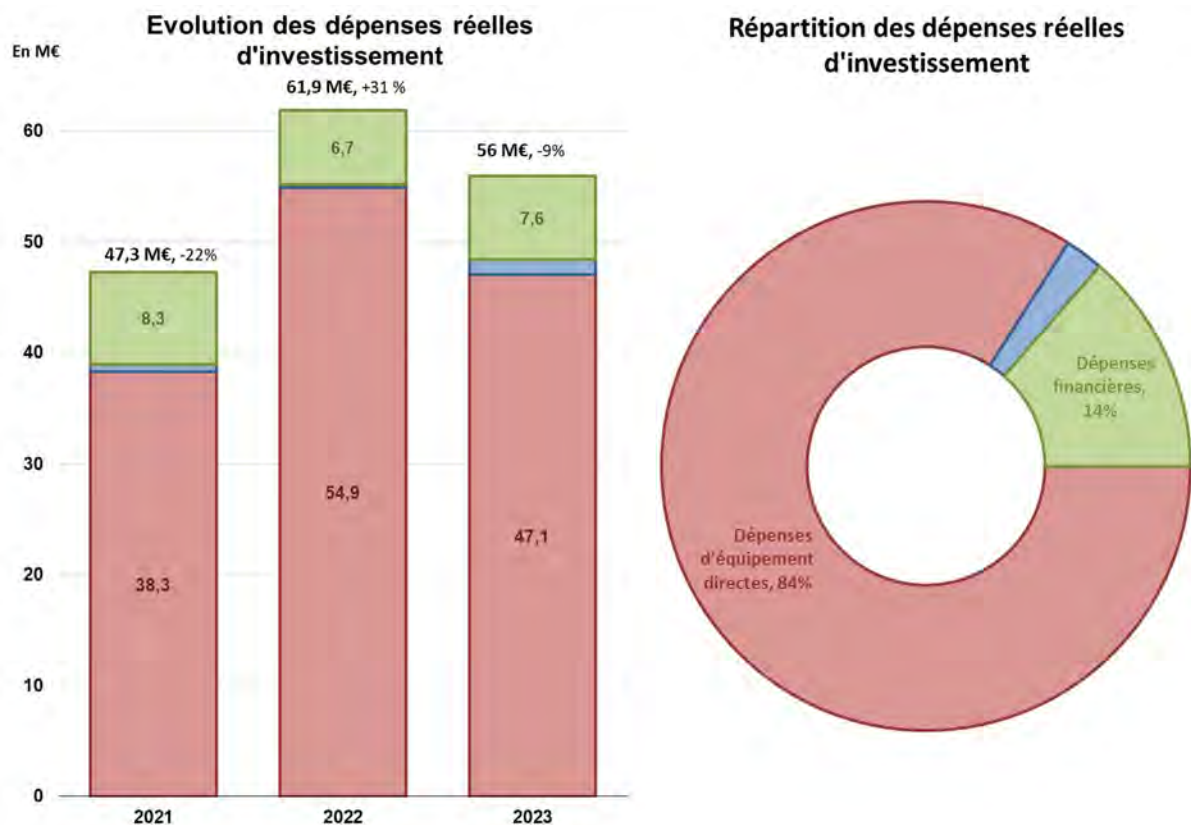
- **Les opérations pour compte de tiers**

Elles s'établissent à 1,5 M€. Les montants perçus sont variables d'une année à l'autre, ils dépendent de l'avancée des travaux et du choix de confier à la Ville la maîtrise d'ouvrage des opérations.



## LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

En k€	2021	Evol° 21/20	2022	Evol° 22/21	2023	Evol° 23/22
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>47 253</b>	<b>-22%</b>	<b>61 860</b>	<b>31%</b>	<b>55 986</b>	<b>-9%</b>
■ <b>Dépenses d'équipement directes</b>	38 280	-24%	54 881	43%	47 053	-14%
■ <b>Opérations pour compte de tiers</b>	669	-70%	300	-55%	1 319	340%
■ <b>Dépenses financières</b>	8 304	1%	6 679	-20%	7 614	14%



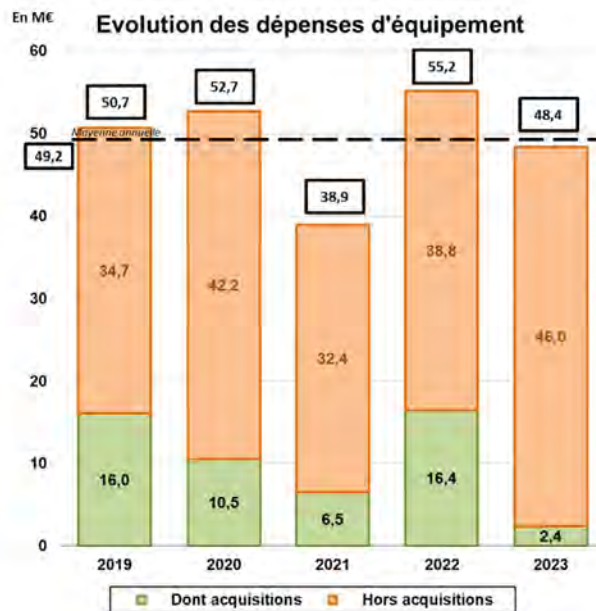
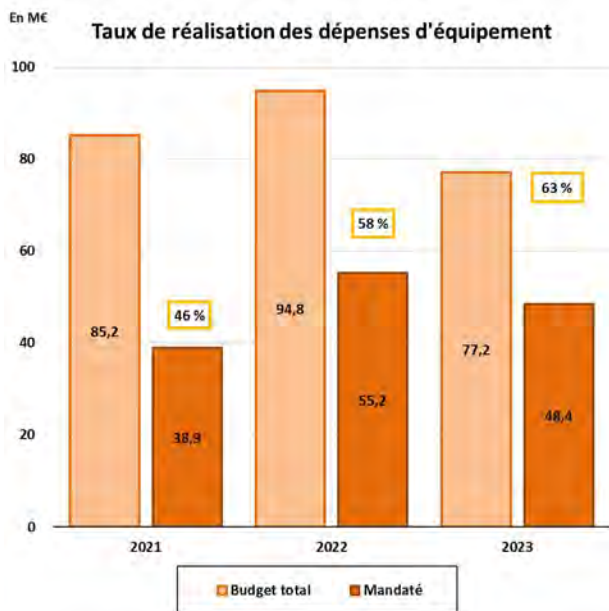
Les dépenses réelles d'investissement 2023 s'élèvent à 55,9 M€, soit une baisse de 9% par rapport à 2022. Elles comprennent :

- **Les dépenses d'équipement** :

Elles sont constituées des enveloppes de renouvellement du patrimoine, d'acquisitions foncières, mais aussi des équipements nouveaux au service des Annéciens.

Les dépenses d'équipement mandatées sur l'exercice 2023 s'élèvent à 47,1 M€, auxquelles s'ajoutent 16 M€ de dépenses engagées et reportées sur 2024, soit un total de 63,1 M€. En prenant en compte les restes à réaliser, leur taux de réalisation est de 82%.

Parmi les dépenses d'équipement de l'année 2023, on retrouve :



- Des **acquisitions foncières** pour 2,4 M€ et notamment :
  - L'acquisition d'un terrain non bâti situé 11 avenue des vieux moulins pour 709 k€ ;
  - L'acquisition de locaux à usage de bureaux situés au 49 avenue de Loverchy pour 250 k€ ;

Le montant des acquisitions foncières varie d'une année à l'autre en fonction des opportunités liées à la stratégie d'achat.

- Des dépenses d'équipement liées à des **enveloppes** de maintenance pour 23 M€.
- Des **opérations** structurantes pour 3,4 M€ (hors acquisitions foncières) et notamment :
  - Aménagement des abords du manoir de Novel – 324 k€ ;
  - Réhabilitation air de lavage PST de Vovray – 223 k€ ;
  - Avenue Bouvard, futur commissariat – 191 k€ ;
  - Mise en conformité atelier mécanique (GNV) – 143 k€.
- Des **autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)**.

Les autorisations de programmes (AP) concernent les dépenses de la section d'investissement à caractère pluriannuel. Elles constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Pour rappel, le règlement financier de la Ville d'Annecy définit le cadre général des AP/CP : toute opération ou projet pluriannuel d'un montant au minimum égal à 1M€ peut être géré en AP/CP. De plus, l'AP devient caduque si aucun engagement n'a été fait pendant 3 ans.

L'état des Autorisations de programmes au 31/12/2023 comprend 29 opérations gérées en AP/CP. Au global, les crédits de paiement réalisés en 2023 atteignent 18,2 M€ et le reste à financer au 31/12/2023 atteint 179,5 M€. Le détail des opérations en AP/CP figure dans l'annexe budgétaire du compte administratif, les principales réalisations (hors acquisitions foncières) concernent :

- La rénovation de la patinoire Jean-Regis pour 4,2 M€ en 2023 ;
- L'aménagement du site du Haras pour 4,1 M€ en 2023 ;
- Piste d'athlétisme extérieure d'Albigny pour 1,9 M€ en 2023 ;
- La rénovation du centre des Puisots pour 1,7 M€ en 2023 ;
- Reconstruction de l'hôtel de ville d'Annecy pour 1,3 M€ en 2023.

- **Les dépenses financières :**

Elles sont en hausse de 935 k€ et s'établissent à 7,6 M€ en 2023 ; elles concernent principalement le remboursement du capital de la dette, qui a augmenté suite à la souscription d'un emprunt de 5 M€ en 2021 et de deux emprunts pour un montant de 20 M€ en 2022.

- **Les opérations pour compte de tiers :**

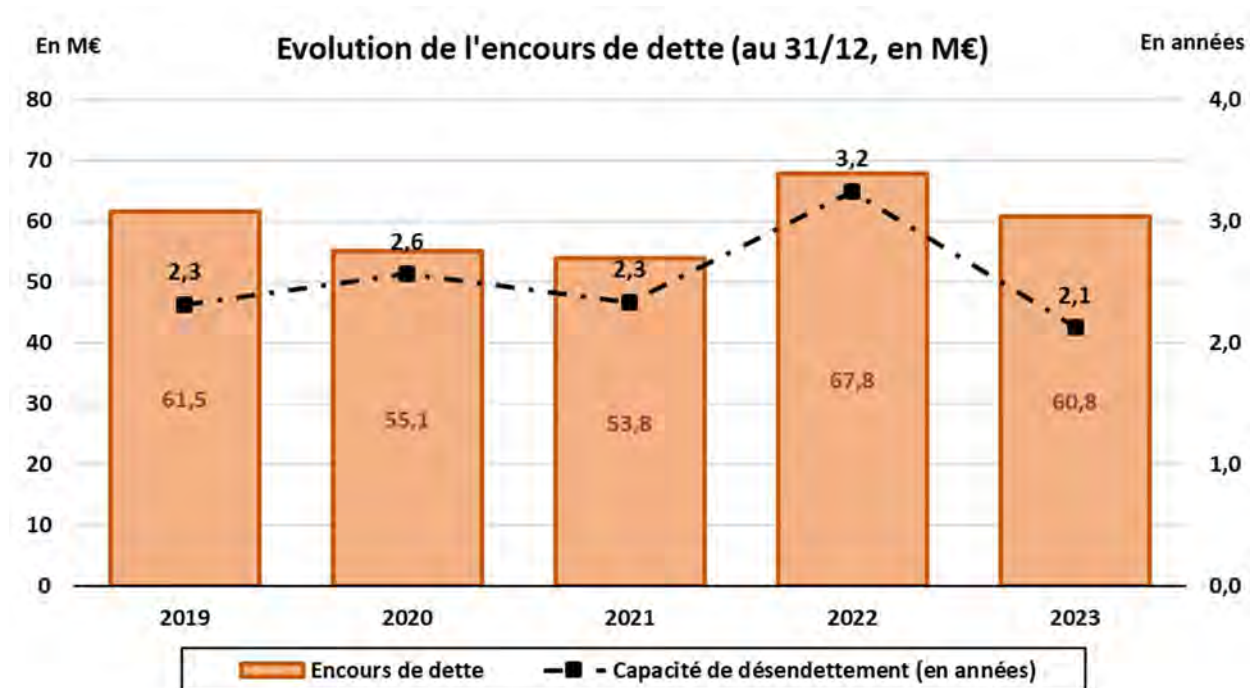
Elles s'établissent à 1,3 M€. Les montants versés sont variables d'une année à l'autre, ils dépendent de l'avancée des travaux et du choix de confier à la ville la maîtrise d'ouvrage des opérations.

Elles concernent principalement :

- L'aménagement de la RD5 pour 967 k€ en 2023 ;
- Et l'aménagement de la ZAE La Pilleuse pour 215 k€ en 2023.

## ENCOURS DE DETTE

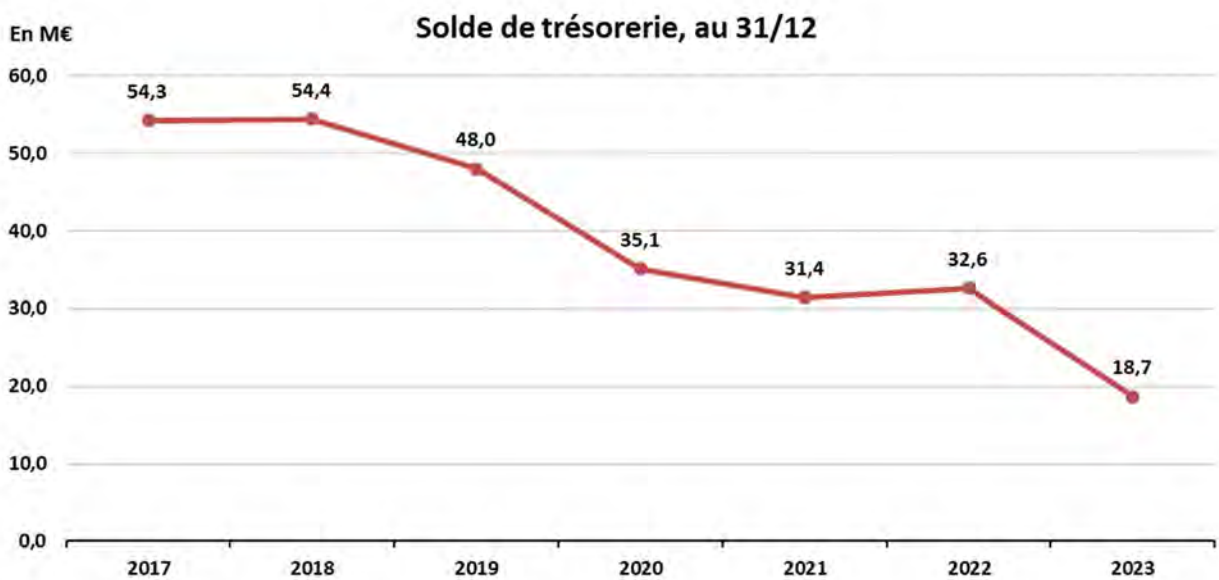
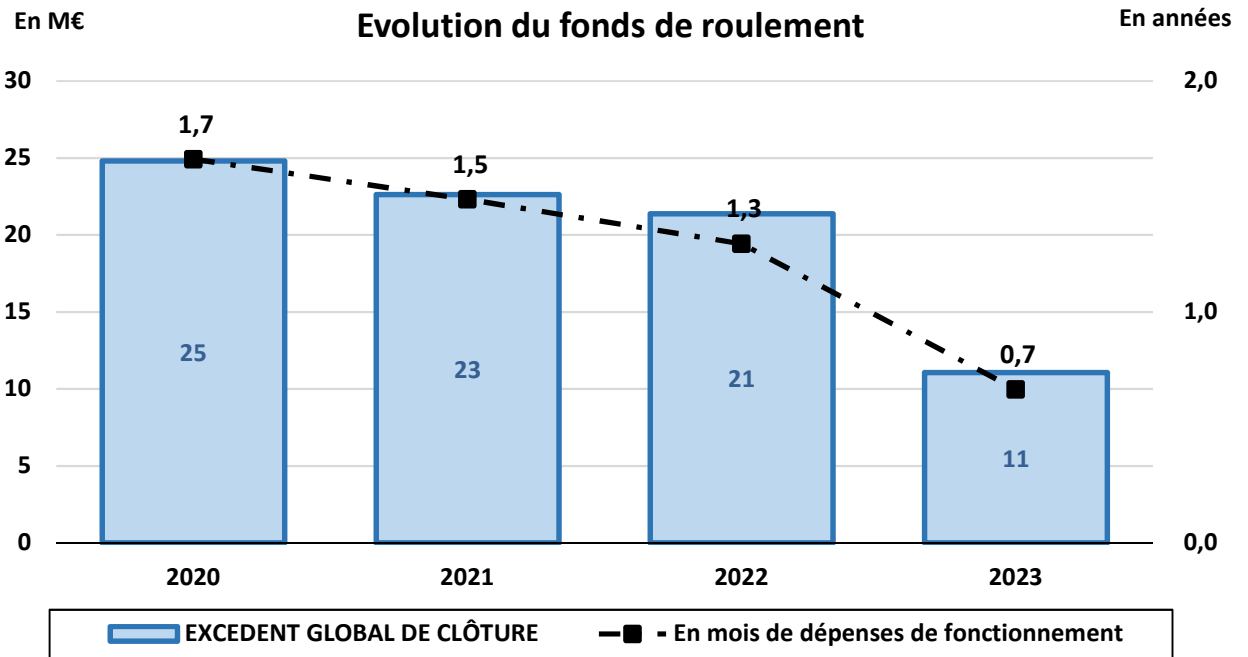
La Ville d'Annecy est faiblement endettée en comparaison des autres communes de même strate. L'encours de dette de la Ville est de 60,8 M€ à fin 2023 pour un taux d'endettement de 30,4 % et une capacité de désendettement de 2,1 ans fin 2023, contre respectivement 73,6 % et 4,9 ans pour la moyenne nationale en 2022. Cela signifie qu'il faudrait 2,1 ans à la Ville pour se désendetter totalement, à supposer qu'elle y affecte la totalité de son épargne brute ; le seuil d'alerte est fixé à 12 ans. Cette durée faible et stable, montre les marges d'endettement dont dispose la Ville si l'autofinancement ne diminue pas.



En 2023, les conditions de marché étant moins favorables, la Ville a fait le choix de ponctionner sur son fonds de roulement afin de financer la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissements.

Le fonds de roulement correspond aux excédents cumulés antérieurs. Depuis plusieurs années, il est consommé progressivement pour financer les investissements réalisés. Il est de 11,1 M€ fin 2023, contre 21,4 M€ en 2022 et 37,2 M€ en 2019.

Le recul du fonds de roulement en 2023 n'est pas signe de fragilité financière, il est au contraire synonyme de bonne gestion puisqu'une collectivité n'a pas intérêt à conserver durablement des réserves importantes. Toutefois, il faut veiller à maintenir un niveau de fonds de roulement minimum afin de conserver un niveau de sécurité financière satisfaisant. De même, le niveau de trésorerie est intimement lié au fonds de roulement et nécessite une vigilance accrue afin de maintenir une capacité suffisante à payer nos factures.



## **BUDGET ANNEXE PARKINGS**

Le budget annexe Parkings est un budget annexe de la Ville d'Annecy régi par la nomenclature comptable M4. Il comptabilise les dépenses et les recettes liées à l'aménagement et la gestion des 16 parkings en ouvrage de la Ville d'Annecy (Bonlieu, Carnot, Château, Courier, Hôtel de Ville, Palais de Justice, Poste, Sainte-Claire, Gare, Marie-Curie, Chevene, Vignères Pommaries, Chorus, Haut Vallon, Jean Jaurès, Stade). Le budget affecté au stationnement de surface est, quant à lui, pris en charge sur le budget principal.

- **ELEMENTS D'ACTIVITE :**

Après des années marquées par la crise sanitaire liée à la Covid et l'impact de la cyberattaque en 2021 sur les terminaux de paiement, l'année 2022 montrait une bonne dynamique. La fréquentation des parkings ouverts est stable en 2023 (-0.2% par rapport à 2022). A titre de comparaison, en 2023, il y a eu 3 044 138 entrées contre 3 367 000 en 2019, dernière année avant la crise sanitaire.



- **BALANCE GENERALE ET RESULTATS**

La balance générale (opérations réelles uniquement) du budget annexe Parkings montre les résultats suivants :

## Fonctionnement

en milliers d'euros					taux d'évolution	en milliers d'euros					taux d'évolution
DEPENSES	2020	2021	2022	2023	Evoï° 23/21	RECETTES	2020	2021	2022	2023	Evoï° 23/21
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 566</b>	<b>4 424</b>	<b>4 949</b>	<b>5 118</b>	<b>3,4%</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>5 657</b>	<b>7 946</b>	<b>7 573</b>	<b>7 906</b>	<b>4,4%</b>
Charges à caractère général	2 111	2 079	2 542	2 735	+ 7,6%	Produits des services, du domaine, ventes	167	144	7 568	7 867	+ 4%
Charges de personnel	2 219	2 138	2 166	2 145	- 0,9%	Autres produits de gestion courante	5 467	7 653	0	0	+ 579,6%
Autres charges de gestion courante	0	0	57	79		Atténuations de charges	0	0	5	0	
Charges financières	231	206	182	157	- 13,7%	Produits exceptionnels	22	7	0	39	
<i>dont intérêts de la dette</i>	<i>231</i>	<i>206</i>	<i>182</i>	<i>157</i>	<i>- 13,7%</i>						
Charges exceptionnelles	4	1	2	2	- 0,8%						

## Investissement

en milliers d'euros					taux d'évolution	en milliers d'euros					taux d'évolution
DEPENSES	2020	2021	2022	2023	Evoï° 23/21	RECETTES	2020	2021	2022	2023	Evoï° 23/21
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 324</b>	<b>4 430</b>	<b>1 588</b>	<b>1 335</b>	<b>-15,9%</b>	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 000</b>	<b>23</b>	<b>2 000</b>	<b>2 503</b>	<b>25,2%</b>
Dépenses d'équipement	570	3 669	817	554	- 32,2%	Subventions d'investissement reçues	0	5	0	3	
Dépenses financières	754	761	771	781	+ 1,3%	Immobilisations corporelles	0	17	0	0	
						Dotation, fonds divers et réserves	3 000	0	2 000	2 500	25%

### RESULTAT D'EXPLOITATION 2023

Recettes d'exploitation	7 910 209,08 €
Dépenses d'exploitation	-6 853 693,48 €
<b>Résultat d'exercice 2023</b>	<b>1 056 515,60 €</b>
Résultat antérieur reporté	2 407 960,94 €
<b>Résultat de clôture 2023 (A)</b>	<b>3 464 476,54 €</b>

### RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023

Recettes d'investissement	4 238 740,00 €
Dépenses d'investissement	-1 338 670,35 €
<b>Résultat d'exercice 2023</b>	<b>2 900 069,65 €</b>
Résultat antérieur reporté	6 798 033,27 €
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>9 698 102,92 €</b>
Restes à réaliser - recettes	0,00 €
Restes à réaliser - dépenses	-560 799,89 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>-560 799,89 €</b>
<b>Résultat d'investissement cumulé 2023 (B)</b>	<b>9 137 303,03 €</b>

### RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE

Exploitation (A)	3 464 476,54 €
Investissement (B)	9 137 303,03 €
<b>RESULTAT GLOBAL CUMULE</b>	<b>12 601 779,57 €</b>

Les résultats ont été affectés de façon anticipée lors de l'approbation du budget primitif.

- **RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

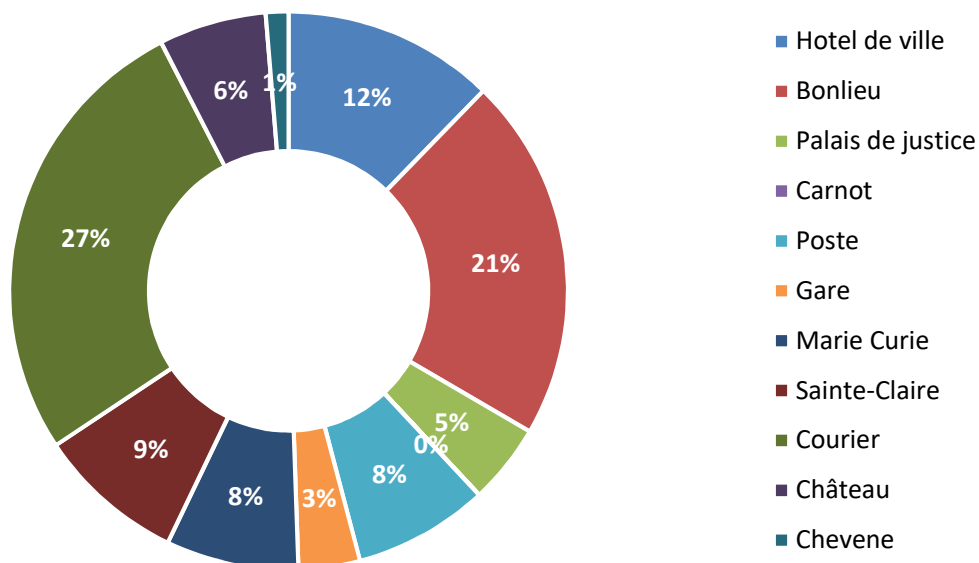
Hors résultats antérieurs reportés, les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 103,6% pour rapport au montant prévu. Pour rappel, les tarifs des parkings ouvragés ont été maintenus à leur niveau de l'année 2021. Seul le tarif de l'abonnement résidents permanents

pour les parkings du Château, Hôtel de ville, Palais de justice extérieur, Bonlieu et Carnot ont été augmentés (le tarif est passé de 75€ en 2022 à 90€ en 2023, soit +29 %).

Le niveau des recettes des parkings ouvragés de la ville est en augmentation par rapport à 2022, soit +4%. Le niveau de recettes constaté en 2023 dépasse le niveau de recettes pré Covid de 2019.

Les 7,9 M € de recettes de stationnement se répartissent comme suit entre les différents parkings ouvragés :

## Ventilation 2023



### • DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

**Les charges à caractère général** sont en hausse de 7,6% (+193 k€) liées aux frais de gestion et d'entretien en hausse du fait de l'inflation. Les dépenses d'énergie et fluides (661k), le remboursement de la quote-part d'administration générale (QPAG) au budget principal (572 k€) et les frais de maintenance des équipements (401 k€) représentent les principaux postes de dépenses.

**Les frais de personnel** sont en léger recul de 1 % (-20 k€) malgré la hausse du point d'indice en juillet 2023. Le nombre annuel moyen d'emplois en équivalent temps plein est passé de 53,50 ETP en 2022 à 52,5 ETP en 2023.

**Les charges financières** sont en baisse liées au profil d'amortissement de l'emprunt.

**Les autres charges de gestion courante** sont en hausse de 22 k€, et s'établissent à 79 k€, lié à la réalisation d'une étude d'analyse de la qualité de l'air dans les différents parkings ouvragés de la ville pour 64,5 k€.



- **RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les recettes d'investissement sont en hausse en 2023 du fait de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 à la section d'investissement, pour 2,5 M€.

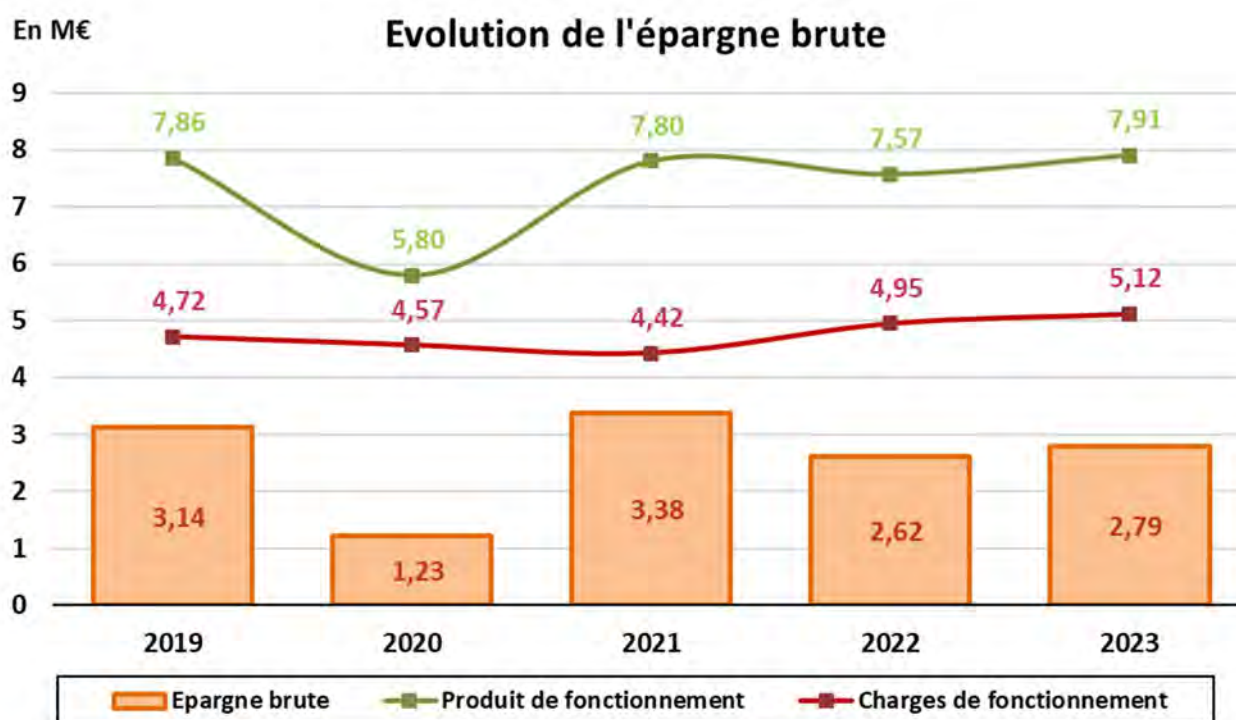
- **DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les dépenses d'équipement sont de 554 k€ en 2023. Elles concernent essentiellement la mise à jour du GTC des parkings, la rénovation de l'ascenseur du pôle d'échange et l'installation de lecteurs de tickets aux parkings Bonlieu et Palais de justice.

Les dépenses financières sont stables à 781 K€, liées au remboursement du capital de l'emprunt.

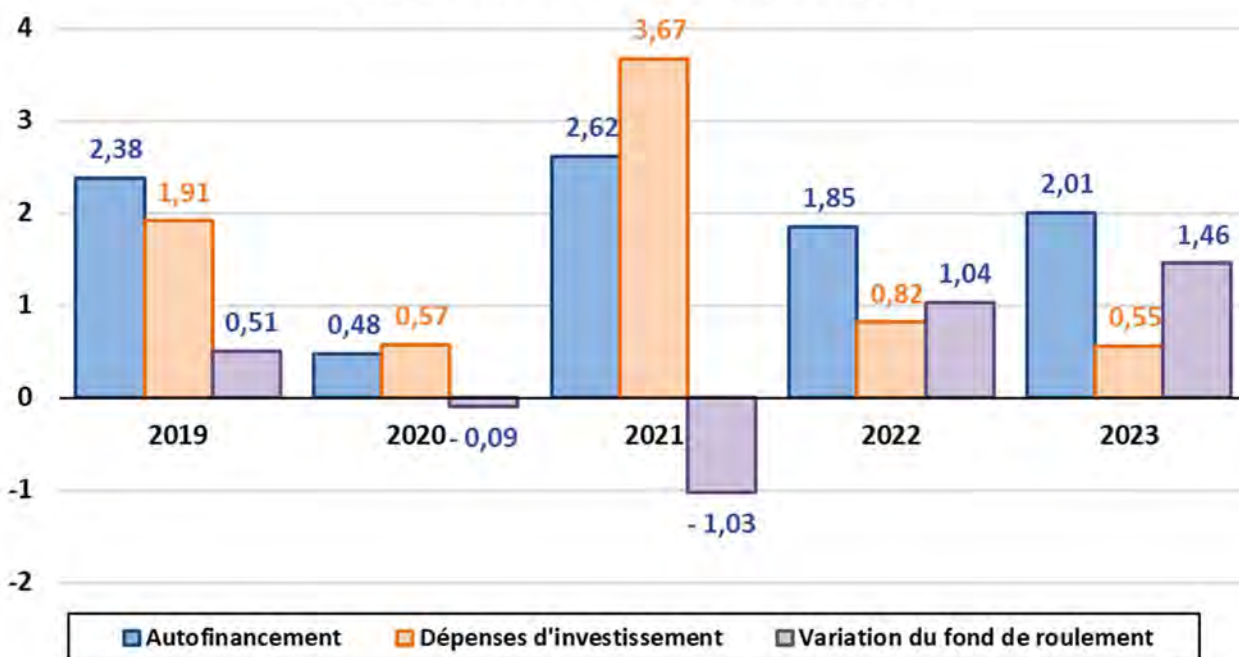
- **AUTOFINANCEMENT :**

Après une forte diminution de l'épargne brute en 2020, lié à la baisse des recettes causée par la crise sanitaire, et une contraction du besoin de fonds de roulement en 2021, liée à l'augmentation des dépenses d'investissement (construction du parking boulevard du Fier), l'année 2023 marque le retour à une stabilité financière du budget annexe parking avec un niveau d'épargne brute légèrement en dessous du niveau pré Covid, lié à la hausse des charges à caractère général.



En M€

## Financement de l'investissement



En 2023, le fonds de roulement est de 13,2 millions d'euros. Ce budget est en bonne santé financière et comporte des « provisions » qui pourront permettre de parer aux imprévus si nécessaire et financer les grosses réparations, les travaux de gros entretiens mais aussi la construction de futurs ouvrages dans le temps au regard des besoins de mobilité qui sont d'ores et déjà connus ou qui seront mis en lumière dans les études menées actuellement par la Ville.

## **BUDGET ANNEXE CAMPING**

Le budget annexe Camping regroupe toutes les dépenses et les recettes liées au camping municipal du Belvédère, situé route du Semnoz, qui comprend 91 emplacements pour tentes, caravanes ou camping-cars, ainsi que 12 chalets.

- **ELEMENTS D'ACTIVITE :**

Nombre de nuitées	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Adultes</b>	28 712	16 772	23 101	30 206	30 154
<b>Enfants +13ans</b>	1 957	1 231	1 433	1 461	1 732
<b>Enfants -13ans</b>	3 291	1 516	2 527	3 507	3 256
<b>Total</b>	<b>33 960</b>	<b>19 519</b>	<b>27 061</b>	<b>35 174</b>	<b>35 142</b>

Après des années marquées par le Covid, le nombre de nuitées est stable en 2023. Par rapport à 2019, le nombre de nuitées a augmenté de 3,5%.

- **BALANCE GENERALE ET RESULTATS**

La balance générale (opérations réelles uniquement) du budget annexe Camping montre les résultats suivants :

### Fonctionnement

en milliers d'euros						en milliers d'euros					
DEPENSES	2020	2021	2022	2023	Evol° 23/22	RECETTES	2020	2021	2022	2023	Evol° 23/22
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>197</b>	<b>210</b>	<b>219</b>	<b>251</b>	<b>14,6%</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>239</b>	<b>453</b>	<b>392</b>	<b>425</b>	<b>8,4%</b>
Charges à caractère général	118	132	122	145	+ 19,1%	Produits des services, du domaine, ventes	238	309	391	425	+ 8,7%
Charges de personnel	79	77	97	105	+ 8,3%	Autres produits de gestion courante	1	144	0	0	
Autres charges de gestion courante	0	0	0	1	+ 2174%	Produits exceptionnels	0	1	1	0	- 100,0%
Charges exceptionnelles	0	1	0	0							

### Investissement

en milliers d'euros						en milliers d'euros					
DEPENSES	2020	2021	2022	2023	Taux d'évolution Evol° 23/22	RECETTES	2020	2021	2022	2023	Taux d'évolution Evol° 23/22
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>130</b>	<b>1259,7%</b>	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Dépenses d'équipement	19	0	10	130	1259,7%						
Dépenses financières	0	0	0	0							

### **RESULTAT D'EXPLOITATION 2023**

Recettes d'exploitation	425 934,27 €
Dépenses d'exploitation	-336 021,65 €
<b>Résultat d'exercice 2023</b>	<b>89 912,62 €</b>
Résultat antérieur reporté	656 309,04 €
<b>Résultat de clôture 2023 (A)</b>	<b>746 221,66 €</b>

### **RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023**

Recettes d'investissement	85 164,48 €
Dépenses d'investissement	-130 532,23 €
<b>Résultat d'exercice 2023</b>	<b>-45 367,75 €</b>
Résultat antérieur reporté	330 247,00 €

	<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>284 879,25 €</b>
Restes à réaliser - recettes		0,00 €
Restes à réaliser - dépenses		-41 215,74 €
	<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>-41 215,74 €</b>
	<b>Résultat d'investissement cumulé 2023 (B)</b>	<b>243 663,51 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE</b>		
Exploitation (A)		746 221,66 €
Investissement (B)		243 663,51 €
	<b>RESULTAT GLOBAL CUMULE</b>	<b>989 885,17 €</b>

Les résultats ont été affectés de façon anticipée lors de l'approbation du budget primitif.

- **RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

En 2023 l'activité du camping est à la hausse et les recettes des usagers ont augmenté de 8,7% (+ 34 k€), ce qui permet de dépasser le niveau de recettes pré Covid, à savoir 383 k€ en 2019. Pour rappel, des hausses de tarifs ont été votées en 2023, sur les frais d'emplacement de tente et la location de chalet.

- **DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

**Les charges à caractère général** sont en augmentation de 19,1% (+23 k€). Ceci s'explique par la hausse des coûts des fluides passant de 39 k€ en 2022 à 51 k€ en 2023, soit + 30 % d'augmentation.

**Les frais de personnel** sont en augmentation de 8,3% (+8 k€) liés en partie à la hausse du point d'indice en juillet 2023. Le nombre annuel moyen d'emplois en équivalent temps plein est passé de 2,22 ETP en 2022 à 2,25 ETP en 2023.

- **DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

**Les dépenses d'équipement** sont de 130 k€ en 2023. Elles concernent des travaux d'éclairage public et l'installation de la fibre optique et d'une borne WIFI.

## BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE ZONES

Le budget Aménagement de zones concerne l'éco-quartier Vallin Fier. En effet, les opérations d'aménagement doivent réglementairement être structurées en budget annexe lors de la phase opérationnelle pour des questions de fiscalité de TVA, pour suivre comptablement les stocks de terrains et enfin pour connaître le coût total de l'opération. Lorsque cette ZAC sera terminée, le budget sera clôturé.

La balance générale (opérations réelles uniquement) du budget annexe Aménagement de zones montre les résultats suivants :

### Fonctionnement

en milliers d'euros						Taux d'évolution	en milliers d'euros						Taux d'évolution
DEPENSES	2020	2021	2022	2023	Evol° 23/22		RECETTES	2020	2021	2022	2023	Evol° 23/22	
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	62	2 000	162	2 957	1724,0%		<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	0	20	24	18	-27,7%	
Charges à caractère général	62	2 000	162	2 957	+ 1724%		Dotations et participations	0	20	0	0		
							Produits exceptionnels	0	0	24	18	-27,7%	

### Investissement

en milliers d'euros						Taux d'évolution	en milliers d'euros						Taux d'évolution
DEPENSES	2020	2021	2022	2023	Evol° 23/22		RECETTES	2020	2021	2022	2023	Evol° 23/22	
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	0	0	0	0			<b>Recettes réelles d'investissement</b>	0	0	0	611		
Dépenses d'équipement	0	0	0	0									
Dépenses financières	0	0	0	0									

#### RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

Recettes de fonctionnement	8 000 029,93 €
Dépenses de fonctionnement	-9 280 946,91 €
<b>Résultat d'exercice 2023</b>	<b>-1 280 916,98 €</b>
Résultat antérieur reporté	8 702 810,87 €
<b>Résultat de clôture 2023 (A)</b>	<b>7 421 893,89 €</b>

#### RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023

Recettes d'investissement	6 925 329,93 €
Dépenses d'investissement	-7 972 161,45 €
<b>Résultat d'exercice 2023</b>	<b>-1 046 831,52 €</b>
Résultat antérieur reporté	-6 314 070,40 €
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>-7 360 901,92 €</b>
Restes à réaliser - recettes	0,00 €
Restes à réaliser - dépenses	0,00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat d'investissement cumulé 2023 (B)</b>	<b>-7 360 901,92 €</b>

#### RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE

Fonctionnement (A)	7 421 893,89 €
Investissement (B)	-7 360 901,92 €
<b>RESULTAT GLOBAL CUMULE</b>	<b>60 991,97 €</b>

Les résultats ont été affectés de façon anticipée lors de l'approbation du budget primitif.

- **RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Les recettes perçues en 2023 correspondent à une recette exceptionnelle liée à la régularisation d'une subvention d'équipement versée au Syane.

- **DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Les charges à caractère général sont en hausse de 2,9 M€ en 2023. Les dépenses concernent principalement :

- Acquisition d'une propriété bâtie au 72 chemin des fins nord pour 1,8 M€ ;
- Acquisition d'une propriété bâtie au 97 avenue de Genève pour 1,05 M€ ;
- Frais de notaire afférants.

- **RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les recettes d'investissement s'établissent à 611 k€ en 2023 du fait du versement d'une avance remboursable afin d'équilibrer le budget lié au décalage de cessions prévues au budget primitif.

## **BUDGET ANNEXE RESTAURATION MUNICIPALE**

Le budget annexe de la restauration municipale de la Ville d'Annecy est géré dans le cadre d'un service commun entre la Ville d'Annecy, celle de Chavanod, le CIAS et le Grand Annecy. Il retrace l'activité de quatre unités de production de repas (cuisines centrales d'Annecy, Seynod, Cran-Gevrier et Pringy), fournissant des repas aux enfants des écoles primaires, des crèches, des centres de loisirs, ainsi qu'aux seniors résidant dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, aux usagers du service de portage à domicile et aux restaurants seniors.

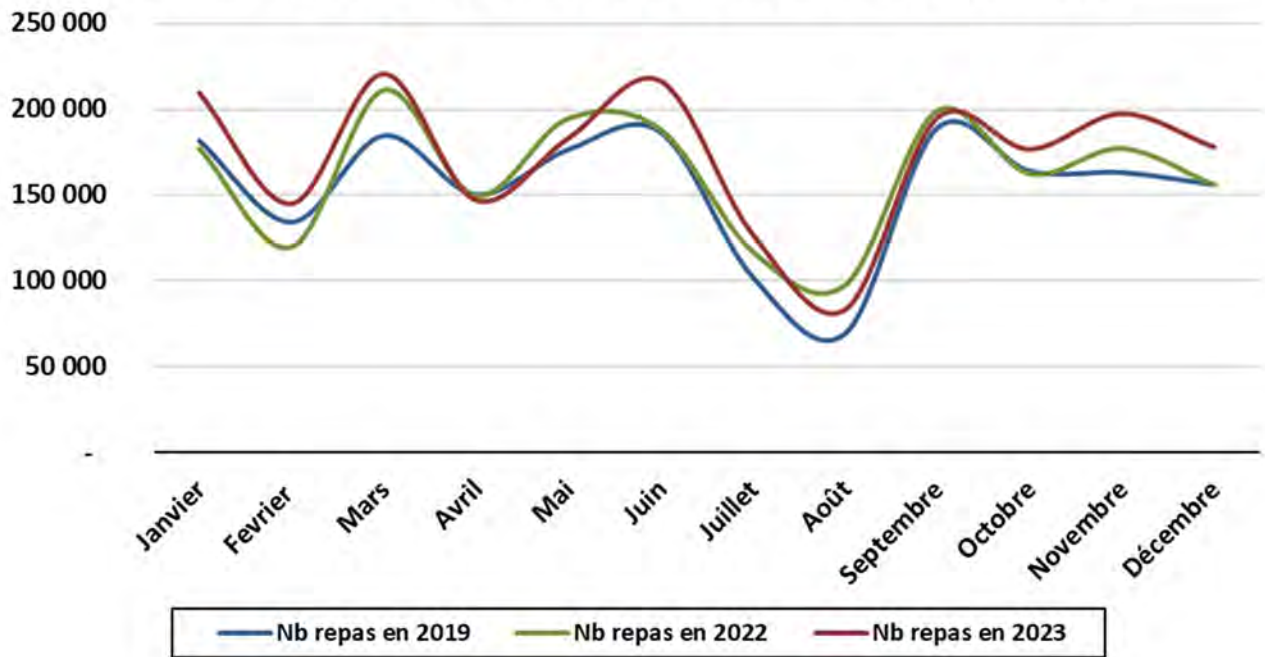
Après avoir retrouvé un niveau d'activité pré-COVID en 2022, l'année 2023 a confirmé cette tendance. On constate ainsi une augmentation du volume de repas en équivalent repas scolaire par rapport à 2022, avec une hausse de 6,4% des volumes commandés par les différents partenaires (écoles, crèches, CIAS, etc.), attribuable au secteur scolaire, et aux. D'autre part, l'année 2023 a été la deuxième année consécutive marquée par une forte inflation (5,2% en 2022 et 4,9% en 2023), entraînant une augmentation des charges à caractère général de +24,9% en 2023, principalement due à la poursuite de l'application de la réglementation EGALIM, à la signature de nouveaux marchés alimentaires et à la hausse des coûts des matières premières.

Le nombre d'employés (équivalent ETP) est resté stable en 2023, après l'intégration d'une partie du personnel précédemment employé par la société SODEXO en 2022.

	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Variation qté</b>	<b>Variation %</b>
<b>Nb de repas (équivalent RS)</b>	<b>1 952 715</b>	<b>2 076 656</b>	<b>123 941</b>	<b>6,35%</b>
<b>Nb de repas</b>	<b>2 595 567</b>	<b>2 487 110</b>	<b>- 108 457</b>	<b>-4,18%</b>
<b>Nb repas livré par jour</b>	<b>6 956</b>	<b>6 764</b>	<b>- 192</b>	<b>-2,76%</b>
<b>Nb d'ETP</b>	<b>70,76</b>	<b>71,28</b>	<b>0,52</b>	<b>0,73%</b>

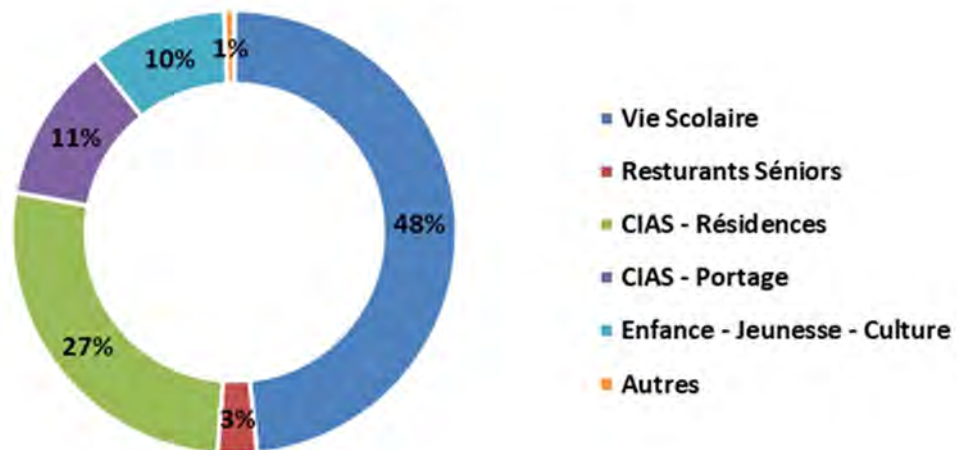
Si en moyenne en 2023, 173 055 repas équivalents scolaires sont produits chaque mois (soit environ 6 764 repas équivalents scolaires par jour de production), le graphique ci-dessous montre la saisonnalité de la production au cours des dernières années, saisonnalité liée notamment au cycle scolaire.

## Nombre de repas facturés (en équivalent repas scolaire)



En effet, le volume de production est très dépendant du rythme scolaire puisque 48 % des repas produits le sont pour les écoles. Pour l'année 2023, les repas fournis au CIAS représentent, eux, 38% du volume produit par le service commun.

## Répartition des repas en équivalent repas scolaire par bénéficiaires



- **BALANCE GENERALE ET RESULTATS**

La balance générale (opérations réelles uniquement) du budget annexe Restauration Municipale montre les résultats suivants :



## Fonctionnement

en milliers d'euros						en milliers d'euros					
DEPENSES	2020	2021	2022	2023	Evol <sup>a</sup> 23/22	RECETTES	2020	2021	2022	2023	Evol <sup>a</sup> 23/22
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>6 827</b>	<b>7 892</b>	<b>8 539</b>	<b>10 097</b>	<b>18,3%</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>6 416</b>	<b>7 979</b>	<b>9 867</b>	<b>11 773</b>	<b>19,3%</b>
Charges à caractère général	4 201	5 132	5 435	6 787	+ 24,9%	Atténuations de charges	181	70	41	81	+ 95,0%
Charges de personnel	2 519	2 650	2 986	3 118	+ 4,4%	Produits des services, du domaine, ventes	6 233	7 883	9 549	11 629	+ 21,8%
Autres charges de gestion courante	0	11	18	105	+ 469,8%	Dotations et participations	0	6	0	0	
Charges financières	104	98	92	86	- 6,3%	Autres produits de gestion courante	0	1	1	63	+ 8975%
Charges exceptionnelles	4	0	7	1	- 80,7%	Produits exceptionnels	2	19	276	1	- 100%
						Reprises sur provisions	0	1	1	0	- 100,0%

## Investissement

en milliers d'euros						en milliers d'euros					
DEPENSES	2020	2021	2022	2023	Evol <sup>a</sup> 23/22	RECETTES	2020	2021	2022	2023	Evol <sup>a</sup> 23/22
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>398</b>	<b>341</b>	<b>491</b>	<b>531</b>	<b>8,2%</b>	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>80</b>	<b>90</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Dépenses d'équipement	115	58	207	248	19,5%	Subventions d'investissement	5	12	0	0	
Dépenses financières	284	284	284	284	0,0%	Excédent de fonctionnement capitalisé	75	70	0	0	

### RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

Recettes de fonctionnement	11 776 264,51 €
Dépenses de fonctionnement	-10 515 197,03 €
<b>Résultat d'exercice 2023</b>	<b>1 261 067,48 €</b>
Résultat antérieur reporté	739 407,07 €
<b>Résultat de clôture 2023 (A)</b>	<b>2 000 474,55 €</b>

### RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023

Recettes d'investissement	418 145,16 €
Dépenses d'investissement	-534 861,85 €
<b>Résultat d'exercice 2023</b>	<b>-116 716,69 €</b>
Résultat antérieur reporté	65 537,67 €
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>-51 179,02 €</b>
Restes à réaliser - recettes	48 285,00 €
Restes à réaliser - dépenses	-269 169,57 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>-220 884,57 €</b>
<b>Résultat d'investissement cumulé 2023 (B)</b>	<b>-272 063,59 €</b>

### RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE

Fonctionnement (A)	2 000 474,55 €
Investissement (B)	-272 063,59 €
<b>RESULTAT GLOBAL CUMULE</b>	<b>1 728 410,96 €</b>

Les résultats ont été affectés de façon anticipée lors de l'approbation du budget primitif.

- **RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement s'élève à 101% en 2023.

**Les produits des services** sont en hausse de 21,8% (+2,1 M€) à la fois du fait de la hausse du volume d'activité (effet volume 27%) et du fait de la hausse des tarifs votés en 2023 (effet prix 73%).

**Les autres produits de gestion courante** ont augmenté de 62 k€, attribuables à l'indemnisation du sinistre sur le portail de la cuisine centrale d'Annecy pour 14,1 k€ et à l'apurement des rattachements pour 48,7 k€.

**Les produits spécifiques** sont retombés à zéro après avoir perçu 276 k€ de remboursement de malfaçons de travaux de sol en 2022.

- **DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement s'élève à 84,8% en 2023.

**Les charges à caractère général** sont en hausse de 24,9% (+1.4 M€) lié au volume d'activité, ainsi qu'au respect de la loi EGALIM, et à la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie.

Les dépenses d'alimentation, qui se sont élevées à 4 M€ en 2023, ont augmenté de +19,7% (soit + 658 k€) entre 2022 et 2023, représentant 39,5% des dépenses réelles de fonctionnement. A cela s'ajoutent 832 K€ d'achat de repas produits par une société externe livrant les établissements scolaires et de petite enfance de la commune déléguée d'Annecy le Vieux. Les dépenses de fluides (225 K€) sont en hausse de +51 %. Le remboursement des frais au budget principal de la ville a augmenté de 49,3%, passant de 485 K€ à 724 K€. Ce remboursement est constitué à 66% par la quote-part d'administration générale (476 K€ en 2023 contre 440 K€ en 2022), mais la hausse globale de ce type de dépenses est liée aux refacturations supplémentaires entre partenaires lié au remboursement d'excédents perçus pour le compte de l'année.

**Les frais de personnel**, après l'intégration de 3 ETP supplémentaires liés à l'intégration de 4 nouveaux EHPAD à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, sont stables en 2023 (70,76 ETP en 2022 contre 71,28 ETP en 2023).

**Les charges financières** sont en baisse de 6,3% (-8 k€) liées au remboursement au budget principal des intérêts de l'avance accordée pour la construction de la cuisine centrale. Elles représentent moins de 1% des dépenses réelles de fonctionnement.

- **DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

**Les dépenses d'équipement** sont de 248 K€ en 2023. Elles concernent principalement des dépenses de gros équipements (marmite, sauteuses, doseuse mobile, matériels de cuisine, ...).

Avec un montant de 284 K€, **le remboursement du capital de la dette** constitue la plus grosse dépense réelle d'investissement. Cette somme concerne le paiement au budget principal de la part « capital » de l'avance pour la construction de la nouvelle cuisine centrale.

Ainsi, le taux de réalisation des dépenses d'investissement est de 35,8% du budget inscrit, car les travaux sur la cuisine de Cap Periaz, prévus pour 415 k€, n'ont pas pu avoir lieu comme voulu.

## **BUDGET ANNEXE ARCADIUM**

Le budget de l'Arcadium retrace tous les éléments budgétaires relatifs aux dépenses et recettes des salles Arcadium, Allobroges et Olympiades. La Régie Arcadium est, de par sa nature, un Service Public et Commercial (SPIC) intégré à la collectivité mais qui dispose d'un budget distinct et d'un organe de direction, le Conseil d'Exploitation. Cependant l'ordonnateur de la Régie demeure le Maire et l'essentiel des pouvoirs est conservé par le Conseil Municipal d'Annecy. La Régie Arcadium n'a pas de personnalité morale mais dispose d'une autonomie financière.

Par ailleurs ce budget ne comporte pas de section d'investissement parce que tous les investissements relatifs à cet équipement sont portés par le budget principal de la Ville.

- **ELEMENTS D'ACTIVITE :**

<i>Evenements</i>	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Spectacles</b>	42	14	19	43	39
<b>Salons</b>	3	2	2	3	3
<b>Manifestion diverses</b>	4	2	2	4	5
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>50</b>	<b>47</b>

Avec 47 événements sur l'année 2023, l'activité des salles maintient leur niveau pré Covid.

- **BALANCE GENERALE ET RESULTATS**

La balance générale (opérations réelles uniquement) du budget annexe Arcadium montre les résultats suivants :

en milliers d'euros						Taux d'évolution	en milliers d'euros						Taux d'évolution
DEPENSES						Evol <sup>o</sup> 23/22	RECETTES						Evol <sup>o</sup> 23/22
	2020	2021	2022	2023			2020	2021	2022	2023			
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>530</b>	<b>520</b>	<b>1 016</b>	<b>879</b>	<b>-13,5%</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>556</b>	<b>570</b>	<b>982</b>	<b>996</b>	<b>1,4%</b>		
Charges à caractère général	188	214	523	565	+ 8,1%	Atténuations de charges	2	2	4	4	- 3,0%		
Charges de personnel	323	298	338	313	- 7,3%	Produits des services, du domaine, ventes	263	221	663	986	+ 48,7%		
Atténuations de produits	0	0	18	0	- 100,0%	Autres produits de gestion courante	0	52	15	0	- 100,0%		
Autres charges de gestion courante	1	1	1	0	- 43,3%	Produits exceptionnels	292	294	300	6	- 98,0%		
Charges exceptionnelles	19	8	136	0	- 100%								

### **RESULTAT D'EXPLOITATION 2023**

Recettes d'exploitation	996 058,62 €
Dépenses d'exploitation	-879 000,04 €
<b>Résultat d'exercice 2023</b>	<b>117 058,58 €</b>
Résultat antérieur reporté	189 308,96 €
<b>Résultat de clôture 2023 (A)</b>	<b>306 367,54 €</b>

### **RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023**

Recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses d'investissement	0,00 €
<b>Résultat d'exercice 2023</b>	<b>0,00 €</b>
Résultat antérieur reporté	0,00 €

	<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>0,00 €</b>
Restes à réaliser - recettes		0,00 €
Restes à réaliser - dépenses		0,00 €
	<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>Résultat d'investissement cumulé 2023 (B)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE</b>		
Exploitation (A)		306 367,54 €
Investissement (B)		0,00 €
	<b>RESULTAT GLOBAL CUMULE</b>	<b>306 367,54 €</b>

Les résultats ont été affectés de façon anticipée lors de l'approbation du budget primitif.

- **RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

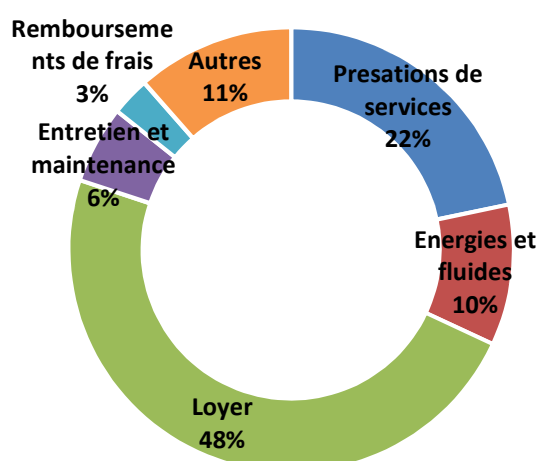
Pour rappel, aucune hausse des tarifs des locations de salles n'a été votée en 2023, mais un ajustement des tarifs du matériel et des services a eu lieu.

**Les produits des services** sont en hausse de 50 % (+333 k€). Cette augmentation s'explique par l'intégration de la sujétion particulier (320 k€) aux produits des services et non plus aux produits exceptionnels (changement d'imputation comptable à la demande de la préfecture).

Le niveau de recettes est stable par rapport à 2023 (+ 1,4 %).

- **DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

**Les charges à caractère général** sont en hausse de 8,1% (+42 k€), due en grande partie à l'augmentation du loyer versé à la ville (272 k€ en 2023 contre 259 k€ en 2022). Le reste des dépenses se répartit comme suit :



**Les frais de personnel** sont en baisse de 7,3% (-25 k€) malgré la hausse du point d'indice en juillet 2023. Le nombre annuel moyen d'emplois en équivalent temps plein est de 74 ETP en 2023 contre 67 ETP en 2022.

## BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE

Le port de plaisance est situé sur la commune déléguée d'Annecy-le-Vieux. Il est géré dans le cadre d'une délégation de service public et la ville est délégataire. Au titre de cette compétence transmise par l'Etat, la Ville assure l'exploitation, l'entretien et la gestion des ouvrages, installations et équipements nécessaires à la gestion et l'exploitation du port, d'une capacité totale de 202 mouillages : 57 emplacements barques, 8 emplacements bateaux électriques et 133 emplacements pour bateaux à moteur et 7 emplacements voiliers.

### Fonctionnement

en milliers d'euros					Taux d'évolution	en milliers d'euros					Taux d'évolution
DEPENSES	2020	2021	2022	2023	Evol <sup>0</sup> 23/22	RECETTES	2020	2021	2022	2023	Evol <sup>0</sup> 23/22
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>44</b>	<b>46</b>	<b>50</b>	<b>121</b>	<b>143,2%</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>121</b>	<b>110</b>	<b>115</b>	<b>101</b>	<b>-12,7%</b>
Charges à caractère général	21	18	21	92	+ 333,0%	Produits des services, du domaine, ventes	104	102	107	101	- 5,9%
Charges de personnel	23	28	29	30	+ 3,4%	Autres produits de gestion courante	6	8	8	0	- 100,0%
						Produits exceptionnels	12	0	0	0	

### Investissement

en milliers d'euros					Taux d'évolution	en milliers d'euros					Taux d'évolution
DEPENSES	2020	2021	2022	2023	Evol <sup>0</sup> 23/22	RECETTES	2020	2021	2022	2023	Evol <sup>0</sup> 23/22
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>113</b>	<b>0</b>	<b>61</b>	<b>0</b>		<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Dépenses d'équipement	113	0	61	0							
Dépenses financières	0	0	0	0							

### RESULTAT D'EXPLOITATION 2023

Recettes d'exploitation	103 392,01 €
Dépenses d'exploitation	-138 940,62 €
<b>Résultat d'exercice 2023</b>	<b>-35 548,61 €</b>
Résultat antérieur reporté	273 254,37 €
<b>Résultat de clôture 2023 (A)</b>	<b>237 705,76 €</b>

### RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023

Recettes d'investissement	17 758,00 €
Dépenses d'investissement	-2 628,00 €
<b>Résultat d'exercice 2023</b>	<b>15 130,00 €</b>
Résultat antérieur reporté	71 664,62 €
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>86 794,62 €</b>
Restes à réaliser - recettes	0,00 €
Restes à réaliser - dépenses	0,00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat d'investissement cumulé 2023 (B)</b>	<b>86 794,62 €</b>

### RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE

Exploitation (A)	237 705,76 €
Investissement (B)	86 794,62 €
<b>RESULTAT GLOBAL CUMULE</b>	<b>324 500,38 €</b>

Les résultats ont été affectés de façon anticipée lors de l'approbation du budget primitif.

- **RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

**Les produits des services**, correspondant aux emplacements et aux badges, sont en baisse de 5,9% (-6 k€) lié à la vacance d'un certain nombre de boucle sur l'année.

**Les autres produits de gestion courante**, liés à l'occupation du domaine du snack, sont stables.

- **DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

**Les charges à caractère général** enregistrent les dépenses de fournitures, travaux, maintenance, nécessaires à l'entretien des installations ; elles sont en hausse de 333% (+71 k€) lié à la régularisation de la redevance domaniale du port pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022 pour un total de 64 k€.

**Les charges de personnel** sont en hausse de 3,4% liées la hausse du point d'indice de juillet 2023. Le nombre d'emplois en équivalent temps plein est de 0,59 ETP en 2023 contre 0,59 ETP en 2022

Aucune dépenses ou recettes réelles d'investissement n'a été enregistrée.



## **BUDGET ANNEXE ESPACES ACCUEILS POLYVALENTS**

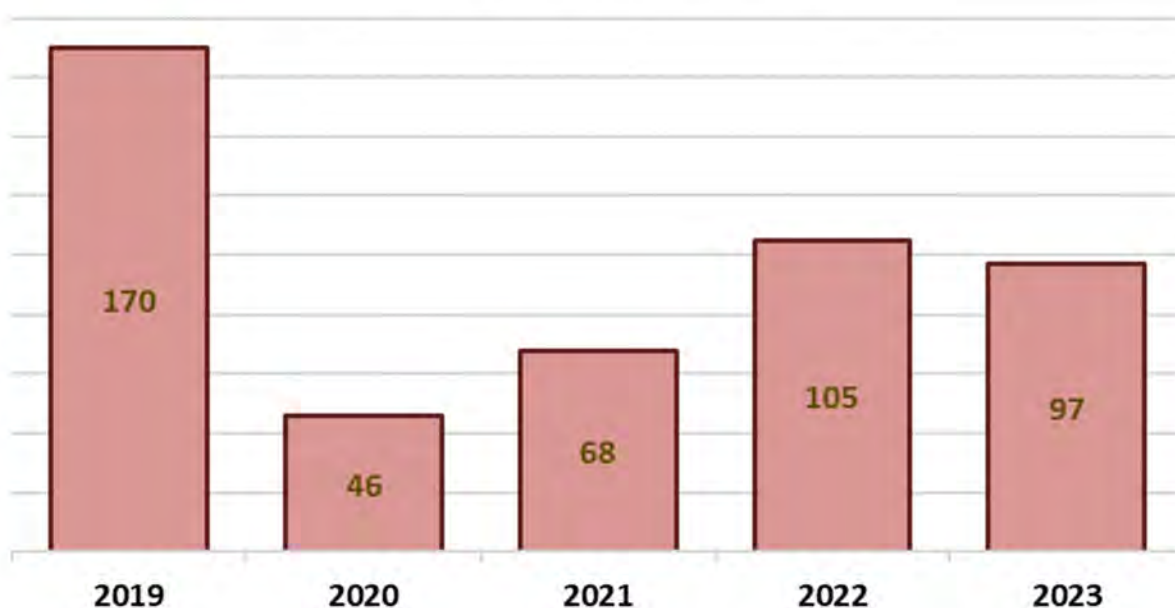
Le budget Espaces d'accueils polyvalents ne concerne actuellement que l'Espace Rencontre situé sur la commune déléguée d'Annecy-le-Vieux.

- **ELEMENTS D'ACTIVITE :**

Après des années marquées par la crise sanitaire, l'Espace Rencontre retrouve progressivement un niveau d'activité proche des années d'avant crise.

Sur l'année 2023, 97 évènements (dont 36 à titre gratuit) ont pu avoir lieu, contre 105 en 2022.

### **Nombre d'événements**



- **BALANCE GENERALE ET RESULTATS**

La balance générale (opérations réelles uniquement) du budget annexe Arcadium montre les résultats suivants :

## Fonctionnement

en milliers d'euros					Taux d'évolution	en milliers d'euros					Taux d'évolution
DEPENSES	2020	2021	2022	2023	Evol° 23/22	RECETTES	2020	2021	2022	2023	Evol° 2022/2023
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>268</b>	<b>231</b>	<b>287</b>	<b>334</b>	<b>16,5%</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>469</b>	<b>436</b>	<b>495</b>	<b>555</b>	<b>12,2%</b>
Charges à caractère général	99	90	131	173	+ 31,4%	Produits des services, du domaine, ventes	19	9	21	24	+ 14,3%
Charges de personnel	160	135	154	162	+ 5,1%	Autres produits de gestion courante	450	426	472	531	+ 12,6%
Charges exceptionnelles	8	6	2	0	- 100,0%	Produits exceptionnels	0	1	0	0	- 100,0%
						Reprises provisions semi-budgétaires	0	0	2	0	- 100,0%

## Investissement

en milliers d'euros					Taux d'évolution	en milliers d'euros					Taux d'évolution
DEPENSES	2020	2021	2022	2023	Evol° 23/22	RECETTES	2020	2021	2022	2023	Evol° 23/22
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>92</b>	<b>19</b>	<b>184</b>	<b>93</b>	<b>-49,7%</b>	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	
Dépenses d'équipement	92	19	184	93	-49,7%						
Dépenses financières	0	0	0	0							

### RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

Recettes de fonctionnement	555 550,03 €
Dépenses de fonctionnement	-555 550,03 €
<b>Résultat d'exercice 2023</b>	<b>0,00 €</b>
Résultat antérieur reporté	0,00 €
<b>Résultat de clôture 2023 (A)</b>	<b>0,00 €</b>

### RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023

Recettes d'investissement	224 024,80 €
Dépenses d'investissement	-92 725,65 €
<b>Résultat d'exercice 2023</b>	<b>131 299,15 €</b>
Résultat antérieur reporté	1 209 881,59 €
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>1 341 180,74 €</b>
Restes à réaliser - recettes	0,00 €
Restes à réaliser - dépenses	-64 137,70 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>-64 137,70 €</b>
<b>Résultat d'investissement cumulé 2023 (B)</b>	<b>1 277 043,04 €</b>

### RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE

Fonctionnement (A)	0,00 €
Investissement (B)	1 277 043,04 €
<b>RESULTAT GLOBAL CUMULE</b>	<b>1 277 043,04 €</b>

Les résultats ont été affectés de façon anticipée lors de l'approbation du budget primitif.

- **RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

**Les produits des services** sont en hausse de 14,3% (+12 k€) lié à l'ajustement des tarifs du matériel et des services. Les recettes correspondent aux différentes prestations et locations de matériel complémentaire à la location de salle.

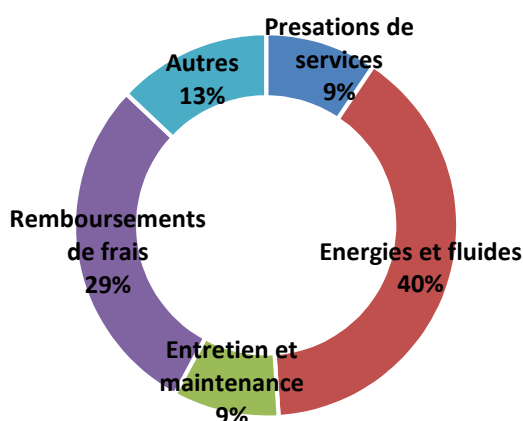
**Les autres produits de gestion courante** sont en hausse de 12,6% (+ 59k€), principalement dû à l'augmentation de la subvention d'équilibre, 395 k€ en 2023 contre 308 k€ en 2022 (28%). Dans

le même temps les recettes de location de salle ont baissé de 19%, passant de 164 k€ en 2022 à 132 k€ en 2023.

Le budget annexe de l'espaces accueils polyvalents à la particularité d'être équilibré au niveau de sa section de fonctionnement. Une subvention d'équilibre est versée annuellement en fonction des dépenses de fonctionnement engagées et des recettes réelles de fonctionnement perçues. Du fait de l'augmentation des dépenses et de la diminution des recettes, la subvention augmente mécaniquement.

- **DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Les charges à caractère général sont en hausse de 31,4% (+42 k€), elles se répartissent entre :



Les dépenses d'énergies et fluides ont augmenté de 40% entre 2023 et 2022 (respectivement 68 k€ contre 49 k€).

Les frais de personnel sont en hausse de 5,1% (+8 k€) lié à la hausse du point d'indice de juillet 2023. Le nombre annuel moyen d'emplois en équivalent temps plein est passé de 3,17 ETP en 2022 à 3,75 ETP en 2023 (25% répartis sur 15 ETP à l'année).

- **DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'équipement sont de 93 k€ en 2023. Elles concernent principalement les dépenses de travaux d'aménagement de l'entrée et d'achat de matériel.